

Enfermement et suicides au début du XXI^e siècle.

Approche compréhensive à partir de la dernière lettre des suicidés en prison¹

16/12/2011 12:06:00

Jean-Louis Pan Ké Shon

Institut national d'études démographiques

Résumé.

L'analyse de la dernière lettre des suicidés en prison entre 2003 et 2010 révèle 7 types distincts de suicidés : les prisonniers « A bout » incapables de s'adapter à un univers de fortes contraintes, les « Ostracisés » discriminés par les autres détenus, les « Sortants » de prison déstabilisés par une réinsertion problématique, les « Protestataires » qui adressent leur suicide envers un système pénitentiaire ou judiciaire jugé abusif, les suicidés du type « Rupture » ne peuvent accepter la rupture sentimentale, le type « Remords » est affecté par la honte, le remords et la culpabilité, enfin, le suicide du type « Innocent » est à la fois vindicatif et représente un moyen d'échapper à l'institution carcérale ou judiciaire. D'un point de vue des théories sociologiques de la santé mentale et du suicide, les suicides en prison n'entrent pas dans un schéma unique mais dans des schémas diversifiés qui demandent alors à réexaminer à la fois les théories et les actions préventives.

La lutte contre le suicide en prison s'inscrit dans la logique pluriséculaire, dévoilée par Michel Foucault, de la déconnection entre punition et supplice. Si l'enfermement représente une série de contraintes puissantes sur les corps par la privation de la liberté, la limitation de mouvements, les privations sexuelles, l'imposition de rythmes spécifiques et d'une discipline étouffante, etc., elle n'en est pas pour autant une institution supplicante (Foucault, 1975). Le suicide de prisonniers contrarie cette logique de déconnection entre supplice et incarcération. De fait, leurs morts sont interprétables comme un défaut plus ou moins volontaire d'attention, assimilable à un châtiment physique implicite dépassant la punition que constitue la privation de liberté. L'administration pénitentiaire serait alors fautive d'inattention. De fait, le cumul de négligences aboutissant à la mort d'un détenu a entraîné la condamnation de l'État à des dommages par un arrêté du Conseil d'État (OIP, 2005). L'attention particulière que reçoit le suicide carcéral par l'administration pénitentiaire serait une réponse institutionnelle aux pressions associatives et familiales. L'administration s'attacherait à un « empêchement de la mort » des détenus et *a minima* à « ne pas les laisser mourir » (Cliquennois et Chanteraine, 2009). Le second reproche fréquemment adressé à l'administration pénitentiaire concerne les carences dans les

¹ Je tiens à remercier Annie Kensey et Angélique Hazard de la Direction de l'Administration pénitentiaire pour m'avoir facilité l'accès aux données, Michèle Coste pour la saisie des lettres et Pernelle Issenhuth pour son travail de défrichage sur les données à partir de Spad et Alceste. Je remercie Claire Scodellaro pour sa relecture attentive et ses remarques toujours judicieuses et stimulantes.

conditions d'enfermement et notamment la promiscuité dans des prisons surpeuplées. Le surpeuplement induirait des rapports tendus, problématiques entre des détenus aux profils bien différents, un manque d'intimité qui pousseraient certains détenus à se supprimer. L'explication du suicide par le surpeuplement a focalisé l'attention des médias, des associations et des hommes politiques en prenant pour certains la forme de la revendication d'« un détenu par cellule ». Cette revendication a même abouti à la promulgation d'une loi en ce sens en octobre 2009. Il y a donc pour l'administration pénitentiaire une double nécessité à la lutte contre le suicide des détenus, à la fois comme éthique de la punition et comme justification de son efficacité face aux demandes politiques et associatives. Car contrairement à la loi du Talion, la punition ne doit pouvoir fournir une équivalence dans les actes avec l'infraction sans qu'il s'opère simultanément une double équivalence de la cruauté des actes respectifs et entre criminels et bourreaux (Foucault, 1975).

Les suicides en prison sont aussi souvent reliés avec les comportements pathologiques, avérés ou supposés, des prisonniers. De nombreuses publications témoignent de la corrélation suicide-pathologies mentales ou plus généralement de la sur-prévalence des pathologies mentales (Falissard *et al.*, 2006; Fazel *et al.*, 2008 ; Jenkins *et al.*, 2004 ; Marcus et Alcibes, 1993; O'Driscoll *et al.*, 2007 ; Way *et al.*, 2005). Implicitement, le suicide serait un acte révélateur de comportements individuels insanes dont la prévention serait alors de la responsabilité de la médecine². D'où l'attribution par les différents gouvernements, notamment français, de la charge de rapports sur la prévention du suicide carcéral aux médecins ou aux psychiatres (Terra, 2003 ; Albrand, 2009). Ce phénomène dépasse l'hexagone puisque c'est l'OMS en 1999 qui a conduit l'étude des politiques de prévention du suicide carcéral en Europe afin d'y apporter des améliorations (Harvey et Liebling, 2001). Il est vrai que la désinstitutionnalisation de la psychiatrie survenue au cours des années 1960-1970, par laquelle une grande part des malades auparavant accueillis en hôpitaux psychiatriques ont été rendus à la vie civile³, s'est corrélativement accompagnée par leur plus forte représentation au sein de la prison au point que celle-ci remplit maintenant une fonction asilaire de fait (Jean, 1995). Une part de ces personnes qui cumulent souffrance psychique et exclusion sociale se retrouvent en prison plutôt que pris en charge par une structure sociale et psychiatrique. Huit hommes détenus sur 10 souffrent d'un trouble psychiatrique, leur grande majorité cumule plusieurs de ces troubles, et 24 % sont atteints de troubles psychotiques (Rouillon *et al.*, 2003).

² A cet égard, on relèvera les nombreuses publications dans les revues psychiatriques et médicales sur le suicide carcéral face à une rareté des études sociologiques sur ce sujet.

³ « Dans la période 1985-2005, concomitante à la révision du code pénal qui a donné lieu à la création de l'article 122-1 et à la consécration législative de la distinction entre abolition et altération du discernement, la capacité d'hospitalisation en psychiatrie générale est passée de 129 500 lits et places à 89 800 lits et places. » (Barbier *et al.*, 2010, p. 32). Le Canada avait précédé ce mouvement car la proportion de journées d'hôpital psychiatrique en 1988 n'était plus que de 29% de celle de 1955 (Bland *et al.*, 1998).

Il reste que les approches des causes suicidaires par le surpeuplement carcéral ou par les troubles psychiatriques ne suffisent pas à épuiser la diversité des causes suicidaires en situation d'enfermement. D'autant que la corrélation entre surpeuplement et suicide en prison est loin d'être évidente (Duthé *et al.*, 2009). De plus, on peut opposer la critique (rituelle) que corrélation n'est pas causalité. De fait, les détenus seuls dans leur cellule se suicident davantage que les autres, ce qui évidemment ne revient pas à dire que le surpeuplement des cellules et des prisons est souhaitable. Enfin, s'il y a une surreprésentation de prisonniers affectés par un trouble mental alors il est cohérent d'observer cette surreprésentation parmi les suicidés en situation d'enfermement. Les nombreuses analyses statistiques, épidémiologiques et psychiatriques, ont mis au jour des risques accrus dans les premiers jours d'incarcération, en cas d'encellulement seul, pour les prévenus, pour les détenus purgeant de longues peines, pour ceux ayant commis des homicides, des viols, pour les malades atteints d'un trouble mental, etc. Ces facteurs de risque révélés par ces études montrent une diversité des risques et des populations qui ne s'accorde pas avec une explication univalente. Il y a une réelle difficulté à bien appréhender les divers suicides en prison et conséquemment les éventuels « remèdes » à y apporter par impossibilité d'interroger les suicidés eux-mêmes ! Les détenus ayant effectué une tentative de suicide ne peuvent s'y substituer car suicides et tentatives sont des phénomènes sociologiquement distincts qui répondent à des caractéristiques et à des motivations différentes (par exemple Davidson, 1986 ; Cousteaux et Pan Ké Shon, 2008). Néanmoins, comprendre les motifs de l'acte suicidaire en prison par les mots de leurs auteurs n'est pas un but si absurde. Le contenu des lettres laissées au moment du suicide dévoilent les tensions vécues par ces prisonniers qui ont choisi de se donner la mort. Ces lettres indiquent une variété de situations juridiques (gravité de l'infraction, être condamné ou en instance de jugement), carcérales (en cellule seul ou à plusieurs, qualité des relations avec les codétenus, en quartier entrant, en cellule disciplinaire, etc.) et familiales (rapports avec la famille, en couple, avec enfant), etc. Toutes caractéristiques qui ne mettent pas sur le même pied l'ensemble des prisonniers face au risque suicidaire. Par ailleurs, la gravité des infractions commises par les détenus conditionne le soutien que les prisonniers peuvent attendre de leur famille. Les meurtres ont souvent pour cible la conjointe annihilant par là même le soutien habituel de la femme mais aussi celui des enfants. L'agresseur sexuel a parfois pour victime un enfant de sa propre famille. La peine de prison s'effectue alors sans le soutien et même avec l'animosité de sa propre famille mais aussi des codétenus, voire des personnels de la prison. Le jeune délinquant arrivant bénéficie des aides parentales alors que le détenu en fin d'une longue peine a pu voir sa famille s'étrécir au fil des ans par décès naturels.

Le but poursuivi dans cet article est d'appréhender la diversité des motivations des suicidés grâce à l'analyse de leur dernière lettre afin de mieux comprendre les causes subjectives de leur acte. Pour cela, nous mettrons au jour les différents thèmes que les détenus sont amenés à aborder au moment ultime puis de les rapprocher afin de faire sens. Grâce à l'analyse du contenu de leur dernière lettre, les items récurrents révèlent parfois les motifs du suicide ou les préoccupations des suicidés au cours des dernières heures de leur vie. Ces

items ensuite classés selon le sens dominant ressortant de ces lettres autorisent l'établissement d'une typologie de suicidés. La démarche s'abstrait alors de la diversité des cas particuliers, de la psychologie des personnes pour dégager des expériences et des représentations communes afin de rapporter la variété des comportements rendus sociologiquement intelligibles et permettant la réflexion et l'action.

Enfin, aborder le suicide en prison par les motivations exprimées par les individus semble postuler la responsabilité du suicide à l'acteur lui-même en escamotant de fait le rôle des institutions et des politiques judiciaires (Combessie, 2004 ; Foucault, 1975, Vanneste, 2001) ou encore du lien entre la politique libérale et l'état pénal (Wacquant, 1999). Nous verrons que ce n'est pas totalement le cas au moins pour la partie « frictionnelle » des rapports détenus/administration pénitentiaire et détenus/administration judiciaire. Le social institutionnel n'a pas réellement disparu même s'il est rejeté en arrière plan où l'action des institutions et des politiques demeure en partie dans l'ombre. L'interprétation en termes uniques de causalité individuelle serait effectivement fautive si l'on s'accorde avec le fait que les individus sont le résultat d'interactions complexes entre leurs caractéristiques sociodémographiques, leur condition sociale, leurs expériences individuelles et des politiques qui influent à la fois sur celles-ci mais aussi sur la propension à pénaliser et à incarcérer (Wacquant, 2001). Leurs conditions sociales expliquent que plus de 95 % des prisonniers sont des hommes et qu'ils se recrutent parmi les catégories les plus défavorisées. Les politiques se traduisent notamment par une inflation carcérale qui touche les plus démunis. Ce travail doit alors davantage être vu comme complémentaire à l'analyse des politiques et des institutions aussi bien qu'à l'analyse statistique de ses déterminants, plutôt qu'une substitution compétitive à l'une ou à l'autre de ces approches.

1- Éléments de cadrage théorique

Les diverses expressions de la détresse psychologique, dont le suicide, peuvent être appréhendées partiellement comme la résultante « pathologique » de tensions, de pressions sociales exercées sur l'individu. Cette idée est conceptualisée comme « stress social ». Le stress social correspond à un état d'« excitation » qui résulte de demandes socio-environnementales qui entament la capacité adaptative ordinaire de l'individu ou de l'incapacité à atteindre des buts enviables (Aneshensel, 2009 ; Pearlin *et al.*, 1981 ; Pearlin, 1989). Les stimuli négatifs à l'action délétère sur l'individu, sont appelés « stressseurs », tandis que le stress se réfère à « l'état d'excitation » dus aux stressseurs ; en réalité ces termes sont souvent utilisés de façon interchangeable en sociologie de la santé mentale (Aneshensel, 2009).

Les sources de stress impliquées dans le suicide en situation d'enfermement sont multiples. C'est la privation de la liberté avec ses corollaires : frustrations, lieu où l'expression des choix personnels est bridée, où le quotidien est soumis à des protocoles fastidieux d'autorisation. C'est aussi un monde où emplir le temps est crucial afin d'éviter l'ennui et de sombrer dans les idées noires (Zay, 1987[1946]). La cohabitation sans heurt avec les autres populations de la prison est aussi une préoccupation importante : codétenus, personnel pénitentiaire, personnel médical et psychiatrique ainsi qu'avec le

personnel judiciaire : juge, procureur, juge d'application des peines, etc. Toutes ces contraintes, menaces potentielles ou avérées, frustrations sont spécifiques à la prison et forment le quotidien des prisonniers. Les stressseurs peuvent être multiples ou uniques, agir en continu ou par à coup et s'additionner jusqu'à déclencher une réaction de la part du détenu sur le mode de la « goutte d'eau qui fait déborder le vase ». Les stressseurs se portent différenciellement selon les types de prisonniers : ostracisme des autres prisonniers envers les violeurs, culpabilité pour certains, pour d'autres ruptures amoureuses, pour d'autres encore incapacité à s'adapter à un univers étouffant ou à la séparation des êtres aimés, etc.

La sursuicidité en prison se comprend mieux si l'on s'accorde avec l'idée que le passage à l'acte suicidaire est déclenché par un ou plusieurs stressseurs, qui surviennent brusquement ou qui ont lentement mûri. Il est favorisé par le manque de contrôle de l'individu de la situation, sur un « terrain » davantage propice parce que fragilisé par son histoire personnelle ou par un faible niveau de *coping*. Le concept de *coping* correspond aux capacités d'ajustement et d'adaptation des individus face aux stressseurs. Le *coping* répond à trois fonctions de protection de soi : la modification des situations provoquant des problèmes stressants, la modification de la signification des problèmes de façon à réduire leur importance et la gestion des symptômes de stress (Pearlin *et al.*, 1981 ; Pearlin, 1989 ; Thoits, 1995). Les médiateurs de stress interviennent entre les stressseurs et les résultats du stress en influant sur ces derniers. Les médiateurs habituellement abordés dans la littérature scientifique sont le contrôle, le support social et le *coping* (Pearlin *et al.*, 1981 ; Pearlin, 1989 ; Aneshensel, 2009). Le contrôle (ou maîtrise) de ses propres actions est identifié pour entrer dans l'équilibre psychologique des individus (Brisset, 1972). Le manque de contrôle est reconnu pour sa nocivité. Il entraîne des perturbations mentales conduisant notamment à la dépression (par exemple Umberson *et alii.*, 1996 ; Liebling, 1999 ; Thoits, 1995) et au suicide. Le déficit de support social⁴ (Cobb, 1976) en situation de stress ne parviendrait pas à réduire la tension mentale et aboutirait alors à des expressions délétères du stress (Kessler *et al.*, 1985 ; Thoits, 1995). Incidemment, il faut relever que sans être identiques, support social et intégration sociale sont des concepts voisins. Le premier est « instrumental » et empirique, l'autre est davantage porté sur une conceptualisation globalisante et théorique. Alison Liebling applique ce schéma aux suicides en situation d'enfermement : « c'est le cumul de la sensation d'impuissance, de leurs antécédents et de leur situation actuelle, plus le fait qu'ils n'arrivent à trouver ni solution à cette situation, ni personnes pouvant les aider à générer des solutions, qui poussent les prisonniers au suicide » (Liebling, 1999, p. 328).

Hors les murs de la prison, les contraintes et les stressseurs sont à la fois de natures différentes et leur accumulation moindre. De plus, les populations hors et en prison sont très différentes. La prison agit comme un filtre et il se retrouve en prison une forte surreprésentation de personnes atteintes d'une affection mentale. La corrélation entre

⁴ Cobb définit le concept de support social comme le sentiment d'être aimé des autres et d'importer à leurs yeux, de posséder une valeur, d'être estimé et intégré dans un réseau de communication et d'obligations mutuelles.

pathologie mentale et suicide est forte (cf. supra). Mais ce sont aussi des populations socialement défavorisées, majoritairement en-dessous du seuil de pauvreté, dont leur instruction n'a pas dépassé l'école primaire (Combessie, 2004). Ainsi, 40 % des prisonniers sont en dessous du seuil de lecture fonctionnelle, 63,5 % proviennent de familles ouvrières ou dont le père est employé ou sans profession et les prisonniers sont eux-mêmes dans ce cas à 75,4 % (Insee, 2002), donc une part en mobilité sociale descendante.

Le schéma théorique du suicide en prison qui se dégage, en décalage avec les suicides en population générale, porte sur cinq éléments distincts : (1) des stressors spécifiques et leur accumulation importante, (2) un fort déficit de contrôle de leur vie, (3) un *coping* réduit, (4) un support social entamé par la réduction du nombre des proches et du nombre des interactions, et (5) une population davantage à risque car socialement plus modeste et plus fragilisée psychologiquement. Cette grille de lecture appliquée aux divers types de prisonniers suicidés permet de comprendre les points de fragilité, les lignes de tensions qu'ils subissent et de mieux appréhender la complexité du sens de leurs actes.

2- Méthodes et données

Données

L'accès aux données de cet article a été rendu possible grâce à une convention de recherche entre l'Ined et la Direction de l'administration pénitentiaire. Les informations ont été au préalable dûment anonymisées. La période rendue commune des données court de janvier 2006 à juillet 2009.

- Sociodémographiques et pénitentiaires concernant les détenus enregistrés entre le 1^{er} janvier 2006 et le 15 juillet 2009 ;
- Données plus succinctes relatives aux 782 suicidés, dont 29 femmes, enregistrés entre le 1^{er} janvier 2003 et le 15 juillet 2009 ;
- Lettres de 145 suicidés entre le 1^{er} janvier 2003 et janvier 2010.

Par souci d'homogénéité de l'analyse, seuls les hommes ont été retenus. Les effectifs de prisonnières et le nombre de lettres féminines ne permettaient pas de réaliser une analyse séparée. La prison est un univers essentiellement masculin puisque plus de 95 % des prisonniers sont des hommes. Le nombre des dernières lettres laissées par les suicidés varie entre 1 à 12 avec 1 lettre pour valeur modale. Pour quelques prisonniers, les lettres répétitives (adressées à chaque membre de la famille) ou les poèmes non reliés aux conditions de vie carcérale, à la séparation familiale, plus généralement au suicide et au prisonnier ont été retirées du corpus. Le corpus final est constitué de 143 pages et de 56 000 mots.

Suicidés ayant laissé une dernière lettre et les autres

Parmi l'ensemble des prisonniers suicidés entre janvier 2003 et juillet 2009 près de 28 % des hommes ont laissé une lettre derrière eux contre 21 % des femmes (Annexe). Les étrangers représentent 20 % des suicidés et parmi eux 18 % ont laissé une dernière lettre. Les diplômés du supérieur (48 %) laissent plus souvent une lettre que ceux sans diplômes (18 %). Certaines lettres (rares) étaient écrites sous une forme quasi phonétique laissant

penser que pour certains le besoin de s'exprimer est plus fort que la retenue due à l'absence de maîtrise de l'écrit. Les personnes qui laissent plus souvent une dernière lettre sont : les plus de 50 ans (36 %) contre 25 % pour les moins de 25 ans, 32 % pour les prévenus contre 24 % pour les condamnés. L'existence d'une dernière lettre se raréfie aussi au cours de la durée d'incarcération. Il y a donc bien une relative influence de ces caractéristiques dans cet échantillon de suicidés dont il est nécessaire de tenir compte dans les analyses.

Selon une étude précédente, près de la moitié des détenus suicidés ayant commis un crime contre un proche (homicide, viol) avaient laissé une lettre contre 30 % chez les autres détenus (Bourgoin, 1993). Il y a donc une probable surreprésentation des prisonniers ayant commis les infractions les plus graves dans notre échantillon. Certains types de détenus sont non seulement sous représentés mais peut-être aussi absents parmi ceux ayant laissé une ultime lettre. Par exemple, les prisonniers solitaires sans conjoint, ni famille, ni autres proches ont moins de raisons que les autres de laisser une lettre. Ils peuvent néanmoins s'adresser aux institutions et au personnel pénitentiaire. Par ailleurs, il n'apparaît aucun témoignage de suicidé ayant subi un abus sexuel en prison sans que l'on puisse attribuer cela à la rareté de l'événement ou à la honte de la reconnaissance d'une agression taboue qui remet en cause le statut masculin de l'abusé et représente un choc psychologique traumatisant (Welzer-Lang *et al.*, 1996).

Méthodes

Relevé des items et typologie de suicidés par analyse du contenu des lettres

L'analyse du contenu des lettres a été réalisée afin de mettre aux jours les items relevés par nos soins à la lecture de chaque lettre et de dresser une typologie des suicidés. Un item correspond à un mot-clé résumant un thème du discours des suicidés. Par exemple, l'item « Dur » recouvre la rudesse et la vie carcérale, la difficulté à la supporter : « la prison c'est trop dur », « la vie n'est pas facile pour moi », « Je n'arrive pas à tenir le coup », « Ici ce n'est pas le paradis », « je supporte pas de ne plus te voir », « je ne voulais pas être une autre fois privé de liberté », « j'en ai vraiment marre », « je n'en peux plus », etc. Les items apparaissant plusieurs fois dans une même lettre n'ont été comptabilisés qu'une fois.

La série d'items devait éclairer le geste suicidaire des prisonniers et répondre aux besoins des traitements analytiques et statistiques. Après la saisie, les items rencontrés dans chaque lettre ont été codés manuellement et itérativement afin d'homogénéiser le corpus. Les items proches, peu fréquents mais signifiants ont été regroupés. Par exemple, lors des premiers examens, l'item « Mérite pas » se rencontrait 3 fois dans l'ensemble du corpus. Il a été alors agrégé avec l'item « Culpabilité » dont le contenu est plus large. Au terme de cette étape, le corpus disposait de 100 items.

Ensuite, les prisonniers ont été classés en fonction du contenu de leur(s) lettre(s). L'analyse à partir du logiciel SPAD s'est avérée insuffisamment discriminante sur ce corpus. Les classes ont alors été établies par nos soins par une analyse raisonnée du discours et sans aide de logiciel. Une première classification a abouti à 18 types différents de suicidés. Cette première classification a ensuite été réduite à six types plus un. Le 7^e type « Sortant » était

constitué par deux détenus. Ce type se justifiait par sa spécificité et l'apport d'intelligibilité des phénomènes suicidaires. Il a ensuite été agrégé avec le type 2 pour les exploitations statistiques (Tableau 1). Il faut davantage envisager les classes de cette typologie comme « indicatives », non strictement figées et délimitées, car elles sont souvent perméables entre elles. Non seulement, les lettres des suicidés indiquent parfois plusieurs raisons ou identifient différents stressseurs ayant pu motiver le geste ultime (rupture et remords, l'ostracisme et l'innocence, l'injustice et la culpabilité, etc.) mais il faut envisager pour quelques détenus la survenue de l'acte suicidaire comme déclenchée par une accumulation de stressseurs venant éroder leur résistance. Le dernier ne rend alors pas compte du tout. Il faut davantage les considérer comme idéales-typiques dont la finalité est d'améliorer l'intelligibilité des phénomènes.

Pour mettre en valeur les items spécifiques de chaque classe, un indice a été calculé en rapportant simplement la fréquence de l'item dans chaque classe de suicidés sur la fréquence moyenne de cet item pour l'ensemble des classes. L'indice le plus élevé pour un item spécifique parmi les classes est considéré comme spécifique à la classe. Par exemple, l'item « Mitard » (cellule disciplinaire en argot) se rencontre 5,1 fois plus souvent (indice de 5,1) dans la classe « Protestataire-vindictif » que dans la moyenne de toutes les classes. Il est le plus élevé dans cette classe et lui est donc spécifique.

3- Résultats

3.1 - L'espace des lettres des suicidés

Au moment de se donner la mort, les dernières pensées des détenus se dirigent vers les personnes aimées, les parents, la femme et les enfant(s) lorsque les uns et les autres existent. Elles s'accompagnent d'une demande de pardon pour ce geste qui va susciter du chagrin, pour la faute qui a suscité l'incarcération, voire pour les conduites déviantes antérieures. Le pardon réclamé est fréquemment lié à l'affirmation compensatoire que même morte la personne sera toujours au côté des vivants à veiller sur la conjointe ou l'ex-conjointe et les enfants. Ces items très fréquents sont globalement partagés par l'ensemble des types de suicidés, c'est pourquoi ils apparaissent davantage au centre, centre-est du plan factoriel (Figure 1). Une deuxième série d'items fréquemment rencontrés, toujours au centre du plan, relate la souffrance des individus, l'impossibilité à vivre la séparation des êtres aimés, pour d'autres à supporter la privation de la liberté et les multiples contraintes de l'univers carcéral par « Souffre », « Je suis à bout », « C'est dur ». Le suicide apparaît alors explicitement comme le moyen de stopper des souffrances insupportables (« Arrêt souffrances »). L'item « Pas d'avenir » révèle l'absence de perspective d'avenir, l'incapacité à pouvoir se projeter dans un futur crédible et positivement ouvert, notamment pour les prisonniers aux peines les plus lourdes. Il est souvent lié avec l'annonce par la conjointe d'une rupture ou le constat d'une rupture de fait au bout de longues semaines de silence.

Les autres items ne sont pas aussi fréquents et moins souvent partagés pour l'ensemble des types de suicidés. Ce sont donc des items plus spécifiques et qui vont caractériser des types différents de suicidés en prison. La nature de ces items indique leur spécificité. Dans la partie ouest du plan se retrouvent les expressions des diverses punitions carcérales vécues

comme des injustices (privation de parloir, séjour en quartier disciplinaire, privation de cours après une altercation en salle de formation, refus de sortie pour un enterrement familial, refus de changement de cellule, ou des conflits avec les divers représentants de la justice, etc.) et l'absence de recours envers les décisions des institutions pénitentiaire et judiciaire.

« Vindictif » correspond principalement aux prisonniers qui pour les uns rendent responsables de leur suicide un représentant de la justice, parfois en le nommant (le nom est anonymisé), et plus rarement la justice dans son ensemble. Pour les autres, la responsabilité est attribuée à un gardien, à un chef, à un directeur, voire un médecin pénitentiaire. Pour d'autres encore, les reproches sont adressés à leur conjointe et pour un cas à ses propres enfants. Le suicide est explicitement adressé dans ce type et par ce geste morbide, le prisonnier veut atteindre le destinataire, soit par d'éventuels ennuis administratifs et juridiques, soit en espérant susciter sa culpabilité morale. Divers problèmes sont relevés : punitions, « mitard » ou conflit avec les gardiens, avec le personnel médical ou les juges (Nord-ouest du plan). Certains items excentrés, plus rares, concernent les protestations, l'ostracisme, le conflit avec d'autres détenus, les problèmes psychologiques, d'insomnie, de la révélation d'une infraction infamante, de drogue et d'alcool (sud-ouest du plan).

Certains expriment l'absence de recours possibles après une décision considérée comme abusive. D'autres affirment être sains d'esprit au moment du suicide afin que leur dernier geste ne leur soit pas, en quelque sorte, subtilisé. Puis le don du corps à la science est pour les uns le souci de ne pas engendrer des frais funéraires à la famille, pour les autres l'affirmation que ce ne sont pas des êtres asociaux puisqu'altruistes. Enfin, d'autres encore signifient que plus rien ne les retient à ce monde et qu'au-delà de la mort ils n'oublieront jamais leurs proches. Ce rapide examen de l'espace des items des suicidés a pour mérite de montrer qu'il n'y a pas *un* suicide carcéral mais *des* suicides qui sont commis en réponse à des situations spécifiques par des acteurs souvent dotés de logiques différentes.

3.2 - Les types de suicidés

Le type « A bout »

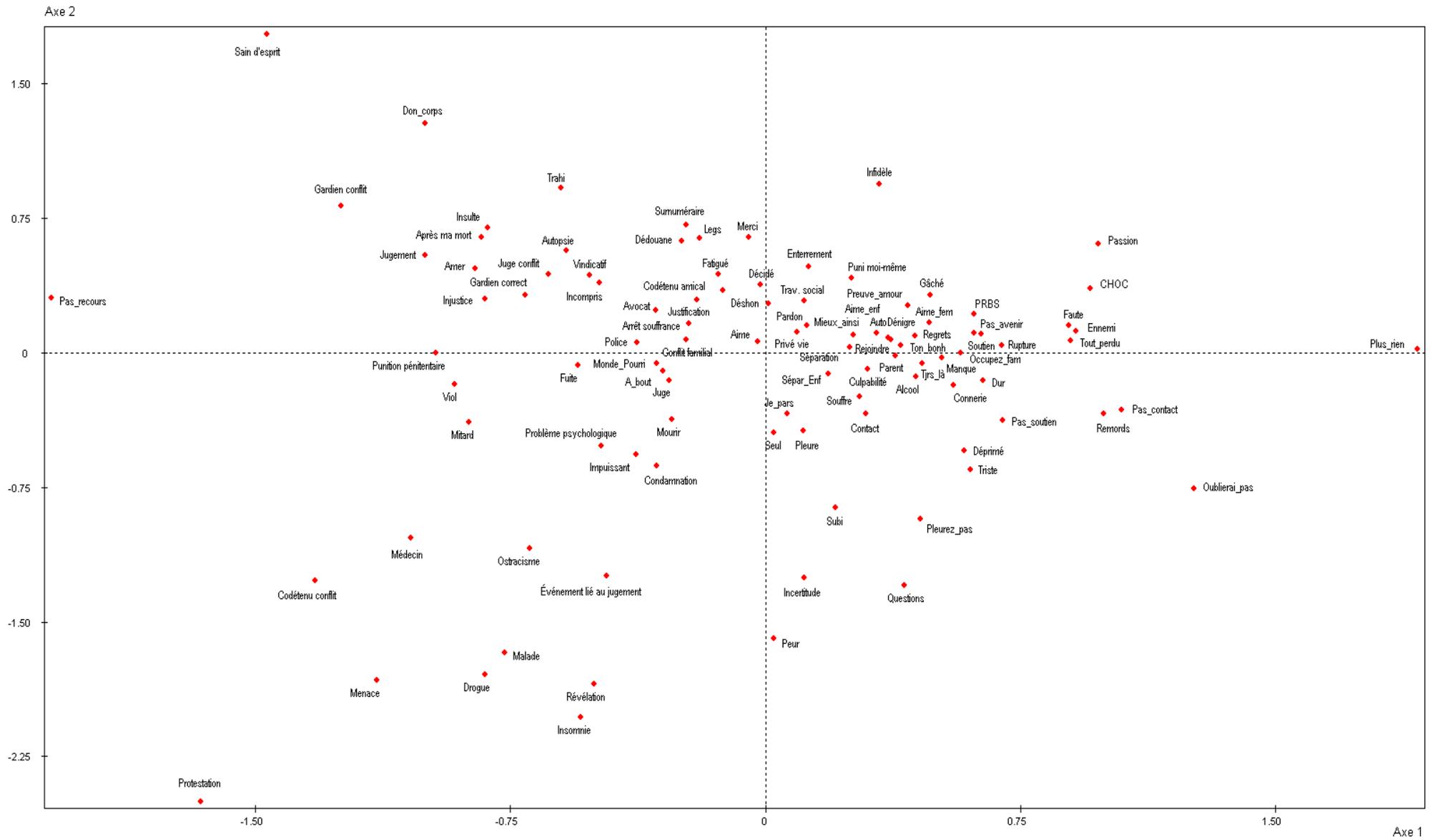
Le type « A bout » représente près de 19 % des suicidés ayant laissé une lettre à leur mort. Trois items dénotent la pénibilité ressentie. Ces prisonniers déclarent être « à bout » ou être « arrivé au bout » de leur vie 2,3 fois plus souvent (noté ensuite x2,3) que la moyenne des autres suicidés (Tableau 2). La vie carcérale, les diverses privations sont ressenties durement (« dur » x2,3) et le suicide est alors appelé comme un « arrêt des souffrances » (x2,8). L'acte est explicitement « décidé » venant d'une décision autonome et réfléchie, une rare expression possible du libre arbitre en situation d'enfermement (x1,5). Chez ces suicidés, les codétenus sont perçus comme des compagnons d'infortune et de soutien (x3,6). Pour ce type « A bout », le suicide ne semble donc pas la résultante de violences entre détenus, ou celle de la loi d'un caïdat mettant au pas les plus faibles. Malgré les témoignages de racket et de viols entre détenus, qu'on peut trouver dans la littérature scientifique, aucun suicidé ne mentionne ces tensions pouvant contribuer à la décision

suicidaire (Welzer-Lang *et al.*, 1996 ; Guéno, 2000 ; Ricordeau, 2004, 2007), ce qui laisse penser que les agressions avec un fort impact négatif sur la représentation de soi sont difficilement dicibles, même aux derniers moments de la vie.

Tableau 1 - Typologie de suicidés en prison par analyse de contenu

Contenu (items)	Type
<ul style="list-style-type: none"> • Supporte pas la prison • Arrêt souffrances, dur • Incompris, triste, déprimé, surnuméraire • Alcool, codétenu amical • Séparation 	A bout
<ul style="list-style-type: none"> • Ostracisme, menacé • Conflit avec détenu • Révélation infraction • Insomnie, amer, peur, mourir, mieux ainsi • Affaire sexuelle, avocat • Conflit familial, médecin • Problème psychologique • Événement judiciaire 	Ostracisé problème psychologique
<ul style="list-style-type: none"> • Sortie, peur du regard des autres • Réinsertion problématique 	Sortants de prison
<ul style="list-style-type: none"> • Mitard • Conflit avec gardien(s) • Protestation (Gestes et écrits) • Puntion pénitentiaire • Sain d'esprit • Drogue, malade, impuissance, « Fuite » par le suicide • Puntion, Pas de recours • Vindictif • Puni moi-même • Après ma mort 	Protestataire Vindictif
<ul style="list-style-type: none"> • Infidèle, trahi • Pas de nouvelles, pas de soutien, Rupture • Seul, problème • Privé de ma vie, ma faute, choc • Gâché, tout perdu, pas d'avenir • Plus rien ne me retient 	Rupture
<ul style="list-style-type: none"> • Remords, rejoindre les parents morts • Culpabilité • Passion, incertitude, choc • Connerie, ennemi, puni moi-même, pas de recours • Événement judiciaire 	Remords Culpabilité
<ul style="list-style-type: none"> • Don de son corps, pas de recours • Injustice, monde pourri, affaire sexuelle • Suicide comme preuve 	Injustice

Figure 1 - Espace des items contenus dans les lettres des suicidés



Source : Dap/PMJ5 ; Plan factoriel par l'auteur

Pour ces prisonniers « A bout », le sentiment d'avoir fait une « connerie » ou de bientôt en commettre une (x1,6), l'emprise passée de l'alcool (x2,8), le manque des proches (x1,3), et surtout la rigueur de la séparation de la conjointe (x1,6), l'impression d'être incompris (x1,8) conduisent à l'expression de la tristesse (x1,8) et de la déprime (x1,6) pour finir en justifiant la décision du suicide par « c'est mieux ainsi » (x1,8), « je pars » rejoindre les défunts de la famille (x2) ou plus directement par l'affirmation de l'envie de mourir (x1,6). Cette décision s'accompagne par des justifications (x2,4) affirmant que leur suicide n'est pas la preuve de leur culpabilité ou pour dénier qu'il soit un acte de lâcheté ou encore d'égoïsme. L'item « courrier-visite » (x1,6) précise que les relations sont maintenues au moyen du courrier, du téléphone ou des visites au parloir. Il y a donc pour ces détenus l'apport d'un soutien de l'extérieur, des proches et aussi des codétenus qui indique que le support social est insuffisant, surtout quand les interactions trop rares ou/et trop courtes, lorsque la pression mentale est trop forte. La douleur de la séparation n'est donc pas celle de la rupture mais l'absence obsédante, le manque de l'autre et la frustration malgré les quelques contacts permis par l'administration pénitentiaire. Ce type est aussi celui où les relations, l'amour envers les proches, les parents (x1,5) sont davantage cités. L'item très courant « Aime femme » est le plus souvent rencontré entre tous les autres types (en dehors du type Rupture). Enfin, les items manquants de cette classe montrent bien l'absence de conflits avec la conjointe. Les autres items absents indiquent en creux que ces prisonniers semblent à l'abri des problèmes rencontrés par les autres détenus ou pas avec la même intensité (l'ostracisme, les conflits avec l'institution carcérale et judiciaire, le sentiment d'injustice, le remords torturant et la culpabilité, etc.). Toutefois, le conflit peut se développer avec les gardiens (x1,6) et s'accompagner de punitions pénitentiaires (x1,6) en dehors du mitard pour ce type de suicidés. L'absence des items précédents ne veut pas dire qu'ils ne sont pas confrontés à ces problèmes mais que par déni de la réalité, par honte ou pour tout autre motif, les suicidés ne les relatent pas au moment de se tuer. Ainsi, parmi les suicidés « A bout », 56 % sont en prison pour homicide, 33 % pour viol ou infraction sexuelle et 11 % pour délits divers.

Illustrations du type « A bout », extraits de lettres.

- Je ne supporte plus l'absence de ma femme ;
- J'en peux plus. J'ai pris 3 piges ferme et j'ai 2 autres jugements et je peux plus rester enfermé et d'être séparé des personnes que j'aime ;
- Salut XX, ça va ? Moi pas trop [...] Je supporterai pas d'être en prison, je ferai une grosse connerie ;
- Je suis désolé mais je ne peux plus vivre ça !! La prison ce n'est pas pour moi !!!
- C'est trop long et trop dur à supporter, j'en ai marre de la prison [...] et puis une fois dehors je vais rester combien de temps avant de revenir en prison ? Je m'en sortirai jamais et je préfère en rester là.

C'est peut-être dans le type « A bout » que l'on s'approche le plus de la conception durkheimienne du suicide fataliste. Le suicide fataliste est « celui qui résulte d'un excès de réglementation ; celui que commettent les sujets dont l'avenir est impitoyablement muré, dont les passions sont violemment comprimées par une discipline oppressive. [...] tous ceux [les suicidés], qui peuvent être attribués aux intempérances du despotisme matériel ou moral » (Durkheim, 1897, p. 311). Effectivement, les « excès de la réglementation » (ou de régulation de l'individu) sont multiples en prison. La première contrainte dérive de la suppression de la liberté avec toutes les frustrations que cela entraîne et notamment celle de vivre loin des êtres aimés, la frustration sexuelle, etc. De plus, dans cet espace confiné et exigü, la promiscuité est de tous les instants, pour certains insupportable. La perte

d'autonomie en prison se traduit par une dépendance du bon vouloir du personnel de la prison, gardiens, gardien-chef, médecins, conseillers de probation, en diverses occasions et même pour accéder au personnel judiciaire (Combessie, 2004). Les fouilles des détenus lors de l'incarcération ou de retour de parloir sont vécues comme un abus de l'intimité, une agression vexatoire sur laquelle le prisonnier n'a pas de prise : « tu restes en slip et il demande [le gardien] de baisser ton slip, de t'accroupir, d'écartier tes fesses et de tousser pour voir si tu n'as rien dans l'anus. Donc, on a... tout le monde, enfin, même le détenu le plus dur (...) il passe par là, il baisse son froc devant un mec, un maton, il est lui-même humilié par un maton à chaque parloir quoi. » (Welzer-Lang *et al.*, 1996, p. 90). Par ailleurs, les détenus les plus faibles constituent une population davantage à risque de racket ou de violences diverses. Enfin, les prisonniers partagent l'expérience commune de la lutte contre l'ennui et les diverses stratégies pour tuer le temps (Zay, 1987[1946] ; Chanteraine, 2004). C'est cet ennui qui mine le moral et fait basculer dans l'apathie ou la déprime noire (*Ibid.*). Les quelques phrases illustratives du type « A bout » montrent la contrainte insupportable que constitue la vie carcérale sans qu'il y ait une identification précise des causes. Il est seulement exprimé l'amour des proches trahissant un besoin de se raccrocher au soutien des autres significatifs dans ces moments d'extrême tension.

L'incarcération est l'événement concomitant au suicide qui survient le plus souvent pour les suicidés « A bout » (44 %) puis le rejet de diverses demandes adressées aux administrations pénitentiaires ou judiciaires (22 %) (Tableau 4). Un événement concomitant est ici un événement survenant dans les deux semaines à partir de la date du suicide. Cette durée conventionnelle permet d'approcher ce qui est plus sûrement de l'ordre du choc. Le temps qui s'écoule le dilue au fur et à mesure que l'on s'en éloigne. L'incarcération et les refus prennent plus d'acuité en situation d'enfermement. Les incapacités répétées à agir sur les nombreuses situations, dont certaines sont humiliantes, et sur les limitations de la liberté ne trouvent pas d'exutoire pour ces prisonniers. Cette situation est ressentie comme de la frustration générant de l'exaspération.

Alison Liebling affirme que « c'est le cumul de la sensation d'impuissance, de leurs antécédents et de leur situation actuelle, plus le fait qu'ils n'arrivent à trouver ni solution à cette situation ni personnes pouvant les aider à générer des solutions, qui poussent les prisonniers au suicide » (Liebling, 1999, p. 328). Mirowski explique que « Le sentiment de contrôle varie par l'intensité, allant du fatalisme et un sentiment profond d'impuissance à l'instrumentalisation et un sens ferme de la maîtrise (Mirowsky et Ross 1991) [...] Aussi, un faible ou un manque du sentiment de contrôle représente l'état de conscience humaine qui correspond à l'impuissance apprise, un état comportemental d'absence d'attention et à l'action qui incite au stress biologique (Gold, Goodwin, and Chrousos 1988; Hiroto 1974; Seligman 1975). Au cours de la vie adulte un faible sentiment de contrôle génère de la détresse psychologique sous forme de pensées anxieuses et de réactions ou d'humeur dépressive et d'une diminution de la vitalité (par exemple, Pearlin *et al.* 1981).⁵ » (Mirowski, 1995, p. 32). On voit donc bien qu'absence de contrôle et fatalisme ne s'opposent pas mais à l'inverse se

⁵ "The sense of control varies by degree, ranging from fatalism and a deep sense of helplessness to instrumentalism and a firm sense of mastery (Mirowsky and Ross, 1991). [...] Also, a low or negative sense of control represents the state of human awareness that corresponds to learned helplessness, a behavioral state of suppressed attention and action that induces biological stress (Gold, Goodwin, and Chrousos 1988; Hiroto 1974; Seligman 1975). Throughout adult life a low sense of control produces psychological distress in the form of anxious thoughts and reactions or depressed mood and vitality (e.g., Pearlin *et al.* 1981). » (Mirowski, 1995, p. 32)

renforcent l'un l'autre pour peu qu'on veuille bien s'accorder sur l'ordre de leur apparition : l'absence de contrôle en situation de fortes contraintes amène à adopter des conduites fatalistes et suicidaires.

Tableau 2 – Typologie des suicidés selon l'analyse de contenu des lettres

	A bout		Ostracisé		Protestataire vindicatif		Rupture		Remords-Culpabilité		Injustice		Ensemble
	°/°	Indice ¹	°/°	indice	°/°	indice	°/°	indice	°/°	indice	°/°	indice	°/°
Codétenu amical	14,7	3,6	6,7	1,6	0,0	0,0	2,6	0,6	0,0	0,0	3,3	0,8	4,1
Alcool	9,8	2,8	6,7	1,9	0,0	0,0	2,6	0,8	4,5	1,3	0,0	0,0	3,5
Arrêt souffrance	29,4	2,8	6,7	0,6	5,2	0,5	5,2	0,5	0,0	0,0	16,7	1,6	10,4
Travailleur social	14,7	2,7	0,0	0,0	5,2	0,9	2,6	0,5	9,0	1,6	3,3	0,6	5,5
Justification	19,6	2,4	0,0	0,0	5,2	0,6	7,9	0,9	4,5	0,5	10,0	1,2	8,3
Dur	44,1	2,3	20,1	1,0	5,2	0,3	23,6	1,2	17,9	0,9	6,7	0,3	19,3
A bout	68,6	2,3	40,3	1,3	31,4	1,0	15,7	0,5	17,9	0,6	26,8	0,9	30,4
Séparation	14,7	2,1	0,0	0,0	5,2	0,8	10,5	1,5	0,0	0,0	6,7	1,0	6,9
Je pars	9,8	2,0	6,7	1,4	0,0	0,0	2,6	0,5	4,5	0,9	6,7	1,4	4,8
Ostracisme	0,0	0,0	47,0	9,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,8
Menace	0,0	0,0	20,1	5,8	5,2	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3	1,0	3,5
Insomnie	0,0	0,0	26,8	5,6	0,0	0,0	0,0	0,0	4,5	0,9	6,7	1,4	4,8
Codétenu conflit	0,0	0,0	13,4	4,9	5,2	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3	1,2	2,8
Révélation	0,0	0,0	26,8	4,3	5,2	0,8	2,6	0,4	9,0	1,4	3,3	0,5	6,2
Plus rien	0,0	0,0	13,4	3,9	0,0	0,0	7,9	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5
Infraction sexuelle	0,0	0,0	20,1	3,6	0,0	0,0	2,6	0,5	0,0	0,0	13,4	2,4	5,5
Psychologique	9,8	0,6	53,7	3,5	15,7	1,0	5,2	0,3	0,0	0,0	23,4	1,5	15,2
Médecin	4,9	0,4	40,3	2,9	26,2	1,9	2,6	0,2	0,0	0,0	23,4	1,7	13,8
Incompris	9,8	1,8	13,4	2,4	0,0	0,0	7,9	1,4	0,0	0,0	3,3	0,6	5,5
Amer	0,0	0,0	13,4	2,4	5,2	0,9	5,2	0,9	0,0	0,0	10,0	1,8	5,5
Mourir	14,7	1,6	20,1	2,2	0,0	0,0	2,6	0,3	9,0	1,0	13,4	1,5	9,0
Conflit familial	0,0	0,0	33,6	2,2	20,9	1,4	10,5	0,7	13,5	0,9	20,1	1,3	15,2
Peur	9,8	1,6	13,4	2,2	5,2	0,8	2,6	0,4	9,0	1,4	3,3	0,5	6,2
Événement judiciaire	0,0	0,0	13,4	2,2	5,2	0,8	0,0	0,0	13,5	2,2	10,0	1,6	6,2
Mitard	0,0	0,0	6,7	1,1	31,4	5,1	2,6	0,4	0,0	0,0	3,3	0,5	6,2
Protestation	0,0	0,0	6,7	1,6	15,7	3,8	2,6	0,6	0,0	0,0	3,3	0,8	4,1
Malade	4,9	1,8	0,0	0,0	10,5	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3	1,2	2,8
Gardien conflit	9,8	1,6	6,7	1,1	20,9	3,4	2,6	0,4	4,5	0,7	0,0	0,0	6,2
Drogue	0,0	0,0	6,7	1,9	10,5	3,0	2,6	0,8	0,0	0,0	3,3	1,0	3,5
Puni moi-même	0,0	0,0	0,0	0,0	5,2	2,5	2,6	1,3	4,5	2,2	0,0	0,0	2,1
Punition pénitentiaire	9,8	1,6	0,0	0,0	15,7	2,5	5,2	0,8	0,0	0,0	6,7	1,1	6,2
Sain d'esprit	0,0	0,0	0,0	0,0	15,7	2,5	2,6	0,4	4,5	0,7	13,4	2,2	6,2
Vindicatif	4,9	0,2	13,4	0,6	52,4	2,4	28,8	1,3	4,5	0,2	23,4	1,1	22,1
Fuite	14,7	1,1	6,7	0,5	31,4	2,3	5,2	0,4	13,5	1,0	16,7	1,2	13,8
Surnuméraire	9,8	1,4	0,0	0,0	15,7	2,3	7,9	1,1	0,0	0,0	6,7	1,0	6,9
Subi	4,9	1,0	6,7	1,4	10,5	2,2	5,2	1,1	0,0	0,0	3,3	0,7	4,8
Infidèle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,3	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0	4,8
Pas de contact	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,7	3,3	4,5	0,9	0,0	0,0	4,8
Trahi	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,5	3,0	0,0	0,0	3,3	1,0	3,5
Passion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,2	2,5	4,5	2,2	0,0	0,0	2,1
Rupture	4,9	0,3	26,8	1,4	0,0	0,0	47,1	2,5	9,0	0,5	6,7	0,4	18,7
Pas de soutien	0,0	0,0	0,0	0,0	5,2	0,9	13,1	2,4	9,0	1,6	0,0	0,0	5,5
Ma faute	0,0	0,0	0,0	0,0	5,2	1,1	10,5	2,2	9,0	1,9	0,0	0,0	4,8
Seul	0,0	0,0	6,7	1,4	0,0	0,0	10,5	2,2	0,0	0,0	6,7	1,4	4,8
Gâché	4,9	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,5	2,2	9,0	1,9	0,0	0,0	4,8
Privé de ma vie	4,9	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,5	2,2	0,0	0,0	6,7	1,4	4,8
Ennemi	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,9	2,3	9,0	2,6	0,0	0,0	3,5
Culpabilité	0,0	0,0	0,0	0,0	15,7	1,1	13,1	0,9	53,8	3,7	3,3	0,2	14,5
Remords	0,0	0,0	6,7	0,7	0,0	0,0	13,1	1,4	35,9	3,7	0,0	0,0	9,7
Rejoindre	4,9	0,8	0,0	0,0	5,2	0,8	5,2	0,8	22,4	3,6	0,0	0,0	6,2
Dédouane	4,9	0,7	6,7	1,0	0,0	0,0	5,2	0,8	17,9	2,6	6,7	1,0	6,9
Connerie	14,7	1,6	6,7	0,7	10,5	1,2	5,2	0,6	22,4	2,5	0,0	0,0	9,0
Merci	9,8	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	7,9	0,5	35,9	2,5	26,8	1,8	14,5
Choc	4,9	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	10,5	1,9	13,5	2,4	0,0	0,0	5,5
Déshonneur, honte	9,8	0,9	0,0	0,0	15,7	1,4	5,2	0,5	22,4	2,0	13,4	1,2	11,1
Pas de recours	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,6	0,5	0,0	0,0	20,1	4,2	4,8

Impuissant	4,9	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	2,6	0,6	0,0	0,0	13,4	3,2	4,1
Autopsie	4,9	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,5	1,3	10,0	2,9	3,5
Don de mon corps	0,0	0,0	0,0	0,0	5,2	1,1	2,6	0,5	4,5	0,9	13,4	2,8	4,8
Gardien OK	4,9	0,6	6,7	0,9	5,2	0,7	2,6	0,3	4,5	0,6	20,1	2,6	7,6
Juge	4,9	0,5	0,0	0,0	5,2	0,6	5,2	0,6	9,0	1,0	23,4	2,6	9,0
Jugement	4,9	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,5	1,6	6,7	2,4	2,8
Après ma mort	0,0	0,0	0,0	0,0	5,2	1,3	2,6	0,6	4,5	1,1	10,0	2,4	4,1
Injustice	14,7	0,5	13,4	0,4	52,4	1,7	7,9	0,3	17,9	0,6	73,6	2,4	30,4
Séparation enfant	0,0	0,0	0,0	0,0	5,2	0,6	7,9	0,9	13,5	1,5	20,1	2,2	9,0
Juge conflit	0,0	0,0	0,0	0,0	15,7	1,7	10,5	1,2	0,0	0,0	20,1	2,2	9,0
Pleure	4,9	1,0	0,0	0,0	5,2	1,1	2,6	0,5	4,5	0,9	10,0	2,1	4,8
Avocat	4,9	0,6	13,4	1,6	5,2	0,6	5,2	0,6	4,5	0,5	16,7	2,0	8,3
Monde pourri	0,0	0,0	0,0	0,0	5,2	1,5	5,2	1,5	0,0	0,0	6,7	1,9	3,5
Occupez de ma famille	9,8	0,9	13,4	1,2	0,0	0,0	10,5	0,9	9,0	0,8	20,1	1,8	11,1
Police	4,9	0,6	6,7	0,8	5,2	0,6	10,5	1,3	4,5	0,5	13,4	1,6	8,3
Preuve d'amour	0,0	0,0	6,7	1,4	0,0	0,0	7,9	1,6	4,5	0,9	6,7	1,4	4,8
Déprimé	14,7	1,8	0,0	0,0	15,7	1,9	7,9	0,9	4,5	0,5	6,7	0,8	8,3
Triste	9,8	1,8	0,0	0,0	10,5	1,9	5,2	0,9	4,5	0,8	3,3	0,6	5,5
Mieux ainsi	9,8	1,8	6,7	1,2	0,0	0,0	7,9	1,4	0,0	0,0	6,7	1,2	5,5
Fatigue	4,9	0,9	0,0	0,0	10,5	1,9	7,9	1,4	4,5	0,8	3,3	0,6	5,5
Incertitude	0,0	0,0	13,4	1,9	5,2	0,8	5,2	0,8	13,5	1,9	6,7	1,0	6,9
Oublierai pas	0,0	0,0	6,7	1,4	0,0	0,0	7,9	1,6	9,0	1,9	3,3	0,7	4,8
Soutien	4,9	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,9	1,6	9,0	1,9	3,3	0,7	4,8
Regrets	4,9	0,7	6,7	1,0	5,2	0,8	10,5	1,5	13,5	1,9	0,0	0,0	6,9
Tout perdu	9,8	0,8	13,4	1,1	10,5	0,9	20,9	1,8	9,0	0,8	3,3	0,3	11,7
Aime enfant	19,6	0,7	20,1	0,7	26,2	0,9	34,0	1,2	31,4	1,1	33,4	1,2	29,0
Enterrement	24,5	1,4	13,4	0,7	15,7	0,9	10,5	0,6	26,9	1,5	20,1	1,1	18,0
Ton bonheur	9,8	1,1	0,0	0,0	5,2	0,6	15,7	1,7	4,5	0,5	10,0	1,1	9,0
Insulte	0,0	0,0	6,7	0,7	15,7	1,7	13,1	1,5	4,5	0,5	10,0	1,1	9,0
Condamnation	9,8	1,6	6,7	1,1	5,2	0,8	7,9	1,3	0,0	0,0	6,7	1,1	6,2
Legs	34,3	1,5	20,1	0,9	26,2	1,1	18,3	0,8	22,4	1,0	23,4	1,0	23,5
Pleurez pas	0,0	0,0	6,7	1,6	5,2	1,3	5,2	1,3	4,5	1,1	3,3	0,8	4,1
Questions	0,0	0,0	6,7	1,6	5,2	1,3	5,2	1,3	4,5	1,1	3,3	0,8	4,1
Problème	4,9	1,2	0,0	0,0	5,2	1,3	5,2	1,3	4,5	1,1	3,3	0,8	4,1
Pardon	63,7	1,4	40,3	0,9	47,1	1,0	36,6	0,8	62,8	1,4	36,8	0,8	46,3
Décidé	58,8	1,5	40,3	1,1	47,1	1,2	26,2	0,7	40,4	1,1	30,1	0,8	38,0
Contacts lettre	14,7	1,6	13,4	1,5	10,5	1,2	7,9	0,9	4,5	0,5	6,7	0,7	9,0
Souffre	29,4	1,2	26,8	1,1	20,9	0,9	26,2	1,1	26,9	1,1	16,7	0,7	24,2
Parent	24,5	1,5	13,4	0,8	20,9	1,3	18,3	1,1	13,5	0,8	10,0	0,6	16,6
Aime	58,8	1,5	40,3	1,0	52,4	1,4	34,0	0,9	35,9	0,9	23,4	0,6	38,7
Aime femme	44,1	1,3	26,8	0,8	10,5	0,3	52,4	1,5	35,9	1,1	20,1	0,6	33,8
Toujours là	34,3	1,5	13,4	0,6	5,2	0,2	28,8	1,3	35,9	1,6	13,4	0,6	22,8
Pas d'avenir	19,6	0,9	20,1	1,0	26,2	1,3	28,8	1,4	17,9	0,9	10,0	0,5	20,7
Manque	14,7	1,3	0,0	0,0	15,7	1,4	18,3	1,7	13,5	1,2	0,0	0,0	11,1
Auto dénigrement	14,7	0,9	13,4	0,8	15,7	0,9	23,6	1,4	26,9	1,6	3,3	0,2	16,6
Nombre de suicides	27		20,0		24,0		30,0		21,0		22,0		144
% de suicides	18,8		13,9		16,7		20,8		14,6		15,3		100

Source : Dap/PMJ5 ; Calculs de l'auteur

¹ L'indice est obtenu en rapportant la fréquence pour mille de l'item de la classe sur celle du même item de l'ensemble.

Tableau 3 - Répartition des infractions selon les 6 types de suicides

	%	A		Protestataire		Remords		Ensemble
		bout	Ostracisé	vindicatif	Rupture	Culpabilité	Injustice	
Délits	Effectif	1	1	3	4	4	1	14
	Ligne	7	7	21	29	29	7	100
	Colonne	11	10	38	40	50	9	-
Mœurs	Effectif	3	6	1	1	1	7	19
	Ligne	16	32	5	5	5	37	100
	Colonne	33	60	13	10	13	64	-
Meurtre	Effectif	5	3	4	5	3	3	23
	Ligne	22	13	17	22	13	13	100
	Colonne	56	30	50	50	38	27	-

Total	Colonne	100	100	100	100	100	100	-
	Effectif	9	10	8	10	8	11	56
Part en %		16	18	14	18	14	20	100

Note : Ce tableau porte sur des effectifs de suicidés ayant laissé une dernière lettre de 2006 à 2009 afin de pouvoir bénéficier des informations judiciaires conservées pour les 3 dernières années courantes.

Tableau 4 - Événements concomitants au suicide selon les types

Types de suicidés → Événement concomitant ↓		A bout	Ostracisé	Protestataire vindicatif	Rupture	Remords- Culpabilité	Injustice	Effectif Part
Incarcération	n	8	5	3	5	2	1	24
	%	44	26	15	21	13	5.6	21
Retour permission	n	0	1	1	0	2	1	5
Parloir, libération	%	0	5	5	0	13	5.6	4
Rupture	n	0	3	1	17	1	1	23
Abandon familial	%	0	16	5	71	7	5.6	20
Mitard	n	1	1	8	1	0	2	13
	%	5.6	5	40	4	0	11	11
Transfert	n	2	1	0	0	2	0	5
	%	11	5	0	0	13	0	4
Demandes diverses refusées	n	4	0	1	0	0	2	7
	%	22	0	5	0	0	11	6
Condamnation	n	2	2	2	1	5	9	21
	%	11	10	10	4	33	50	18
Autres	n	1	6	4	0	3	2	16
Conflit détenu, etc.	%	5.6	32	20	0	20	11	14
Total	n	18	19	20	24	15	18	114
	%	16	17	17	21	13	16	100

Note : le total des informations concerne 114 suicidés sur 145. Pour les 31 manquants, soit il n'y a pas eu d'événement concomitant, soit ils n'ont pas été consignés.

Le type « Ostracisé »

Le type « Ostracisé » représente près de 14 % des suicidés ayant laissé une lettre « explicative » de leur geste suicidaire. Les indices élevés des items de ce type le désignent comme étant le plus spécifique des 6 classes. C'est celui de l'ostracisme (x9,7) qu'exercent les détenus envers les autres prisonniers. Les Ostracisés sont souvent, mais pas exclusivement, enfermés pour une infraction à caractère sexuel, particulièrement le viol, et pour certains d'enfants. L'item « infraction sexuelle » (x3,6) apparaît parfois à mots couverts dans les lettres et s'accompagne de « révélation » par un tiers de l'infraction commise (x4,3). Les « menaces » diverses (x5,8) sont quelquefois « dramatisées » et relayées par certains gardiens (cf. illustrations du type), les insomnies révèlent les fortes tensions mentales auxquelles ces détenus sont soumis (x5,6), les problèmes avec les codétenus (x4,9), la « peur » (x2,2) et l'« amertume » (x2,4) ressenties avec au final le constat que « plus rien » ne les attache à la vie (x3,9) et certains affirment explicitement leur envie de « mourir » (x2,2).

Ce type Ostracisé est associé, parfois imbriqué, à un sous-type dont ils partagent les problèmes psychologiques (x3,5). Ces prisonniers font référence au corps médical et psychiatrique (x2,9) que justifient aussi leur addiction à l'alcool (x1,9) et aux drogues (x1,9). L'incertitude (x1,9) d'une rupture encore non avouée (x1,4), la proximité d'un événement judiciaire (x2,2), le conflit familial (x2,2) sont aussi les thèmes abordés dans les lettres du type Ostracisé. Leur amour est moins souvent affirmé pour leur conjointe et leurs enfants mais le crime d'une partie d'entre eux s'est accompagné par une rupture car le viol, parfois le meurtre d'un proche, les privent du soutien de leur conjointe et des enfants. Les items absents du type Ostracisé indiquent que les relations conflictuelles avec la conjointe, les contacts, le soutien ne sont pas leur ultime préoccupation. Effectivement, les items de l'infidélité, de la passion, de la trahison amoureuse, de la séparation avec la femme ou les enfants

sont absents. Si rupture il y a (x1,4), elle ne constitue pas une surprise brusque (« choc » x0). Le suicide n'intervient pas à cause de la culpabilité (x0) ou du remords (x0,7), ou encore de la honte et du déshonneur qui entachent chez dans les autres types jusqu'à la famille (x0,4).

Illustrations du type « Ostracisé »

- Ma vie est un enfer en milieu carcéral. Je me fais insulter lorsque je me rends au parloir, infirmerie, activité et autre et il y a deux jours je me suis fait cracher dessus par un mineur et d'autres qui me font des menaces de mort à la fenêtre.
- Pour papa et maman je suis là pour rien, la femme est folle elle nous a mis dans la merde pour rien je vous le jure. Croyez-moi j'ai violé personne. Ici à mon être en prison les gardes m'ont dit que j'allais me faire tuer (sic).
- [...] je peux plus vivre comme ça c'est trop dur on me fait trop de mal ici... les détenus me font trop de mal, tous ça pour Monsieur XX car il a dit que des conneries à tous les détenus sur moi.
- [...] A l'arrivée en prison, certains étaient déjà au courant pour moi, donc j'ai pris ma décision.
- j'ai reçu des menaces de l'un des détenu qui a trouvé ma fiche de rentrée c'est pour cela que je vous écris pour savoir si il y a possibilité d'être transféré dans un autre bâtiment ou une autre cellule de préférence seul car à ce jour les détenus savent pourquoi je suis là et la honte et la peur qui me hante fait que je ne vais plus en promenade.

Les suicidés de ce type sont incarcérés à environ 60 % pour crime sexuel, 30 % pour meurtre⁶ et 10 % pour délits divers. Les infractions sexuelles les soumettent traditionnellement à l'ostracisme des autres détenus. Les rapports entre « pointeurs » (violeurs en langage carcéral mais parfois aussi homosexuels) et codétenus sont habituellement problématiques. Les témoignages de violences, notamment sexuelles envers les pointeurs sont nombreux (Ricordeau, 2004 ; Welzer-Lang *et al.*, 1996). La hiérarchie symbolique entre détenus est marquée par l'imaginaire masculin de la virilité et du pouvoir exercé sur les autres. « D'un côté, les « grands hommes », les hommes qui contrôlent, inculquent les règles, vérifient la bonne marche des interactions, de l'autre les « sous-hommes » : ceux que l'on soupçonne de non virilité, ceux qui ont failli au code de l'honneur masculin et que l'on doit (sur)punir [...] ceux qui vont être traités comme des non-hommes — à savoir les femmes et leurs équivalents symboliques : les homosexuels. Caïds en haut, pointeurs, homosexuels, travestis, sous-hommes en bas, voilà la hiérarchie masculine que présente la prison » (Welzer-Lang *et al.*, 1996, p. 127-128). Il y a une contradiction entre valeurs de virilité qui s'affrontent dans la perception dévalorisée du pointeur. A l'homme qui soumet sexuellement les femmes par sa force et sa violence s'oppose l'image de l'homme qui joue « son » rôle protecteur envers les plus faibles, particulièrement de sa famille. C'est peut-être dans le risque, plus ou moins conscient, de voir sa propre femme abusée que réside chez les détenus la primauté du rejet des violeurs sur une violence devenue illégitime.

Comme les autres détenus, ces prisonniers possèdent un faible pouvoir sur leur environnement. Mais contrairement aux autres, ils sont confrontés à des stressseurs supplémentaires et spécifiques générés par les autres détenus liés à leur statut symbolique de « pointeurs » : agressions verbales,

⁶ L'infraction retenue est la plus « grave » en termes de peine. Parmi les meurtres, il ya aussi les personnes ayant commis un viol auparavant.

physiques et sexuelles génèrent ainsi un climat délétère et menaçant. Les conflits avec les codétenus représentent les événements concomitants au suicide les plus fréquents pour ce type (32 %), puis leur incarcération (26 %) qui joue moins ici comme de la frustration, à l'instar des suicidés « A bout », mais plus comme un stress additionnel face à la menace que représente le fait d'être labellisé « pointeur » vis-à-vis des autres prisonniers. On pourrait penser que le haut degré de déviance que constitue l'agression sexuelle générerait une culpabilité torturante. Mais chez ces suicidés les items du remords et de la culpabilité sont inférieurs à la moyenne ou absent du corpus de ce type ce qui nous ramène avant tout aux tensions aiguës créées par l'ostracisme.

Parmi les cinq éléments du schéma théorique du suicide en prison que nous avons posés en introduction, deux éléments néfastes ressortent particulièrement dans ce type Ostracisé. Ils subissent d'abord des stimuli agressifs supplémentaires de la part des diverses populations en prison, transformant ainsi en double peine leur incarcération. Ces stressseurs supplémentaires sollicitent plus intensément les capacités d'adaptation des détenus Ostracisés. Pour certains, le suicide en prison serait un problème d'adaptation du prisonnier au nouvel environnement, un problème de *coping*. L'adaptation porte sur trois éléments. Elle agit sur l'environnement afin de supprimer ou réduire le stress. Le coping représente également une adaptation émotionnelle consistant à mobiliser des ressources intérieures afin de s'adapter aux stressseurs (Harvey et Liebling, 2001), enfin, le *coping* permet de gérer les symptômes de stress afin de les contenir. A cela s'ajoute la réduction drastique de leur support social, qui est habituellement retiré des codétenus, mais quelquefois aussi du personnel pénitentiaire et médical, et de leurs proches, est réduit par la transgression normative que représente le viol, souvent intrafamilial ou fréquemment perpétré parmi les proches (Le Goaziou et Mucchielli, 2010). Stressseurs supplémentaires, et support social amoindri favorisent l'apparition de tensions mentales pouvant déboucher sur différentes expressions dont le suicide (Cousteaux et Pan Ké Shon, 2008). Les trois autres éléments du schéma théorique du suicide en situation d'enfermement ne se distinguent pas de ceux des autres détenus : absence de contrôle, *coping* réduit et population à plus forts risques suicidaires.

Le type « Sortant »

Le type « Sortant » est plus rare dans l'échantillon puisque seuls deux détenus le composent. Il concerne surtout les sortants après une longue peine. Les illustrations de ce type sont explicites (cf. illustrations du type « Sortant »). Les tensions sont générées par des inconnues. Les fortes appréhensions viennent du futur accueil de la famille, des amis et des connaissances après une infraction et une condamnation infamante. La réinsertion matérielle est problématique, le logement, le travail et pour certains l'obligation de s'installer hors de leur ancienne commune ou département. Par un paradoxe apparent, le retour à la liberté s'accompagne d'une accumulation de nouveaux stressseurs alors que la nocivité des autres en situation carcérale semble avoir été dépassée puisque ces prisonniers sont parvenus saufs au bout de leur peine judiciaire. Leur suicide vient rappeler qu'une fois sorti de prison, la réinsertion psychologique, sociale et économique n'est pas assurée et que sa réussite nécessite d'agir simultanément sur ces trois dimensions. La sortie de prison, non réellement préparée, possède un potentiel délétère sur les détenus rendus à la liberté en termes de récidives mais aussi de suicides. Ainsi, une étude conduite par une équipe anglaise a réussi à calculer un taux annuel de suicide de 156 pour 100 000 personne-années parmi les prisonniers récemment libérés (Pratt *et al.*, 2006). Pour fixer les idées, le taux de suicide en population générale était de 8,5 personnes pour 100 000 en Angleterre en 1999... Ces prisonniers récemment libérés affichent un

risque suicidaire incomparablement plus élevé qu'en population générale. Un cinquième des suicides interviennent moins d'un mois après la sortie de prison. Le ratio de mortalité standardisé sur l'âge pour les détenus récemment libérés était de 8,3 pour les hommes et de 35,8 pour les femmes... Ces suicides de détenus rendus récemment à la liberté disparaissent de la comptabilité des suicides en prison. *Stricto sensu* ils n'en sont effectivement pas car effectués extra muros. Néanmoins, ils sont à la fois liés à la relation entretenue avec l'incarcération et aux difficultés de réinsertion (Cf. illustrations du type) et aussi au fait qu'ils demeurent une population aux risques suicidaires plus élevés.

Illustrations du type « Sortant »

- Demain je sors de prison. Après des années passées derrière les barreaux, j'angoisse. Je ne dors plus depuis quelques jours. Je me demande ce que je vais retrouver derrière la porte, ma femme ou mes enfants qui attendent ma sortie. Dehors je me demande qui seront mes amis, quelle sera ma réaction devant eux, que vont-ils penser de moi. Des questions que je me pose et qui restent sans réponse. Quand je sortirai de la prison c'est pour entrer dans une autre, chez moi car je n'oserai pas aller dans le village, affronter le regard de ceux qui furent mes amis, que vont-ils penser de moi. Comment vont-ils me juger. Des questions qui tournent dans ma tête. Toutes mes pensées restent sans réponse. Ma femme, mes enfants et petits-enfants vont-ils m'aider à retrouver mon équilibre et oublier toutes ces mauvaises années. Pour le moment ce sont des jours d'angoisse, des jours très pénibles à vivre, l'avenir me fait peur, ne pas savoir de quoi sera fait le lendemain. Je pense souvent à la mort pour mettre fin à mes angoisses. J'espère qu'elle viendra vite.
- [...] je n'ai aucune chance une fois dehors de me réinsérer car de cette mesure d'interdiction de séjour sur la région XX je n'ai nul part où aller si je dois sortir de là sans aucun endroit où me loger je n'aurai aucune chance de me réinsérer correctement dans la société.

Pour ce type de prisonnier, l'analyse par le fatalisme durkheimien, découlant d'une situation aux trop fortes contraintes n'est pas opérant. Ce type « Sortant » suggère davantage l'analyse du suicide en termes de réglementation. Durkheim distingue deux pôles pathologiques à la régulation. D'un côté, l'absence de régulation aboutit à la déréglementation de l'individu, au vertige des possibles, à l'anomie. De l'autre côté, une réglementation excessive aboutit à des contraintes trop fortes, étouffantes et qui mènent dans les cas extrêmes au suicide fataliste. Selon lui, les modifications du régime réglementaire sont susceptibles de perturber l'individu et de le pousser au suicide. On pourrait être amené à penser que passer d'un univers cadré, réglé à l'extrême où la plupart des décisions sont prises par des tiers à la perspective d'un monde incertain brusquement redevenu individuel où le cadre structurel est moins apparent et moins contraignant est de nature à perturber profondément les individus. Si le suicide est bien effectué en prison, donc sous le même régime réglementaire, il y a bien une nouvelle perturbation qui est occasionnée par de puissantes incertitudes chez des prisonniers insérés dans une routine carcérale lénifiante et disposant de faibles capacités de coping. Le manque de contrôle sur un avenir aux questions sans réponses, l'incapacité ressentie à résoudre les problèmes matériels accentuée par un régime pénitentiaire déresponsabilisant, l'anxiété due aux regards des autres aboutissent alors à cette issue fatale. Il est donc perceptible par l'analyse de ce micro corpus que l'enchaînement est d'abord un ou des stressseurs nouveaux, qui prennent au fur et à mesure que la libération approche plus d'acuité, puis en conséquence un état de déséquilibre ou de trouble, le constat de l'incapacité à résoudre les

problèmes qui vont se présenter (manque de contrôle) et enfin la réponse individuelle. Pour ceux-ci c'est le suicide mais pour d'autres on peut supposer que cela prendra des formes moins aiguës : dépression, alcoolisme, drogues, etc.

Le type « Protestataire-vindictif »

Le type « Protestataire-vindictif » est formé par près de 17 % des suicidés de l'échantillon. C'est le type même du suicide adressé à ceux jugés responsables, par leurs comportements ou leurs décisions, de les avoir poussés à la mort. Les conflits interviennent principalement entre le détenu et les administrations pénitentiaire et, dans une moindre mesure, judiciaire. Le mitard est le thème le plus souvent cité (x5,1). Il représente des conditions d'incarcération davantage coercitives et dont la durée est dépendante de la faute : cellule dépouillée, literie crasseuse, sans télévision, ni radio⁷, pas d'accès aux douches, suspension des promenades et des activités sportives, de la messe, du parloir, suppression du « cantinage⁸ », repas plus frustes (Welzer-Lang *et al.*, 1996 ; Guéno, 2000, p. 99), parfois même suspension de soins, etc. (OIP, 2005, p. 172). Chez ce type de suicidés apparaissent les conflits avec les gardiens (x3,4), les autres punitions pénitentiaires (x2,5) ou prises comme telles par exemple la suppression d'une formation après une altercation entre détenus. Les protestations (x3,8) prennent souvent la forme d'actes auto-agressifs tels les tentatives de suicide, les grèves de la faim, les refus de prise de médicaments, les automutilations, etc. Les conflits peuvent aussi survenir avec les services de santé à cause du manque de médicaments de substitution (drogue x3,0), avec le personnel médical (x1,9) pour ces prisonniers s'estimant malades (x3,8). Le sentiment d'injustice (x1,7) est d'autant plus intense qu'il touche à leur intégrité physique et mentale expliquant ainsi leurs débordements qui ont entraînés ces punitions.

L'impression d'avoir raté sa vie, d'être un surnuméraire en ce monde (x2,3) complète ce type « Protestataire-vindictif ». Malgré cet item « Surnuméraire », la protestation sociale demeure inexprimée explicitement et non conceptualisée en tant que telle. Elle est renvoyée au manque de chance et à l'impression d'une faillite intime. Le sentiment d'injustice se traduit par des insultes (x1,7) envers ceux jugés responsables de les avoir poussés au suicide. Leur mort est instrumentalisée en un geste « Vindictif » adressé à ces derniers (x2,4) et accompagné par un espoir, non explicite, de complications administratives ou juridiques envers ces derniers. Le suicide témoigne alors du rejet d'une justice inacceptable et permet de se soustraire à la peine infligée par l'institution judiciaire (fuite x2,3). Il y a parfois à la lecture de ces courriers, l'impression que le suicidé joue un bon tour au monde judiciaire et carcéral en les narguant par une moquerie amère et lugubre, en lançant par exemple un *au revoir Messieurs !* Le besoin de se déclarer « Sain d'esprit » (x2,5) intervient alors afin de ne pas se faire déposséder de leur geste fatal au profit de la folie, ce qui supprimerait la validité et la portée de leur « protestation ». Plusieurs thèmes secondaires dévoilent des sentiments de démoralisation : « Triste » (x1,6), « Pleure » (x1,8), « Fatigué » (x1,8) et le sentiment de ne pas maîtriser les événements (« subi » x2,2). Enfin, l'absence d'items d'ostracisme et de rupture vient confirmer la spécificité de ce type.

Illustrations du type « Protestataire-vindictif »

⁷ La radio est autorisée depuis 2009.

⁸ Le cantinage permet au prisonnier d'acheter des produits de consommation courante, nourriture, produits de toilette et même radio, journaux, etc.

- De toute manière j'accepte le fait du mitard. Mais pas celui de me sucrer mon parloir. [...] Car Maman, moi ici je n'existe même pas, je ne fais pas parler de moi et la majorité des surveillants je m'entends bien avec. Et je ne voudrais pas compromettre tout cela... Je passe en conseil de discipline le XX. Je ne pense pas y rester car vu les tournures de l'affaire, tout va dans l'ordre en ma faveur. Par contre si on me refuse mon parloir, je préfère pas penser à la suite des événements. [...] Je vous dis à t'à l'heure !
Maman, je t'aime et te dis « adieu ». Demande des comptes à la prison.
- je suis un drogué à l'héroïne [...] et depuis 4 jours je me bats pour qu'ils me le donnent [le traitement]. Ça devient insupportable. Donc j'ai décidé de faire une tentative de suicide et peut-être que cela va aboutir par un suicide.
- Je sais très bien que mon suicide aura le dernier mot.
- C'est grâce à ma Femme XX, ma Fille XX et ma Fille XX que je suis en prison. J'avais dit que je ne le supporterai pas et que j'allais me pendre c'est leur faute.

Le mitard constitue l'une des punitions pénitentiaires les plus redoutées par les détenus et la plus corrélée avec le suicide. De fait, le taux de suicide serait 7 fois plus élevé en quartier disciplinaire qu'en régime normal de détention (OIP, 2005, p. 171). En contrôlant des caractéristiques sociodémographiques des prisonniers, des conditions d'incarcération, de la durée de la peine, du motif de l'infraction, etc. le risque suicidaire est encore 2,5 fois plus élevé en quartier disciplinaire qu'en régime normal d'incarcération pour les condamnés (Duthé *et al.*, *mimeo*). Il reste qu'arrivent en quartier disciplinaire des malades mentaux, ceux qui supportent le moins la prison, pour qui le rejet de l'univers carcéral prend des formes violentes. En ce sens, le mitard effectue un *effet de sélection* des détenus les plus « révoltés », les plus à même de rejeter l'univers carcéral et des personnes mentalement fragiles. Ce sont donc des prisonniers davantage susceptibles de réagir violemment envers les autres ou envers eux-mêmes. Néanmoins, le mitard ne constitue pas uniquement un révélateur des détenus « inadaptables » aux fortes contraintes carcérales. Il vient ajouter des tensions spécifiques à celles déjà existantes (ennui déstabilisant, frustrations supplémentaires, sentiment d'injustice ou de ratage, rage, besoin d'assouvir sa vengeance, etc.) qui engendrent des perturbations mentales, sur le mode accumulatif de la « goutte d'eau qui fait déborder le vase », et à même de déclencher le geste suicidaire parmi ces populations particulièrement à risque.

D'un point de vue théorique, l'une des particularités de ce type de suicidés est de subir un surcroît de stress et des stressants puissants en situation d'enfermement (mitard, punitions remettant parfois en cause le statut ou les arrangements du prisonnier au sein de la prison). Ces détenus « Protestataire-vindictif » sont en partie le fruit d'une sélection qui dénote non seulement un manque de coping mais plus globalement une population mentalement fragilisée dont une part est « inadaptable » aux conditions carcérales.

Le type « Rupture »

Ce type est le plus fréquent, parmi les suicidés ayant laissé une lettre à leur mort, avec près de 21 % de l'échantillon. Le motif du suicide est celui de la rupture avec la conjointe (x2,5) qui est quelquefois signifié brutalement (choc x1,9) par une déclaration inattendue arrivant par courrier, au cours d'une audition chez le juge ou plus insidieusement par l'absence de nouvelles depuis des semaines (x3,3). La rupture exacerbe la passion amoureuse (x2,5) et ces prisonniers expriment le manque de l'autre

(x1,7), les regrets (x1,5), leur amour (x1,6). Le suicide est alors revendiqué comme une preuve d'amour (x1,6). Dans cette situation certains détenus se sentent trahis (x3), parfois par l'infidélité supposée ou avérée de leur ancienne compagne (x3,8). Ils se sentent saisis par la solitude (x2,2) surtout lorsque le soutien vient à manquer (x2,4). La rupture est parfois mise sur le compte d'un proche malfaisant (ennemi x2,3) ou sur le propre compte du détenu (« ma faute » x2,2 ; « gâché ma vie » x2,2). La prison, la séparation les privent de leur propre vie (x2,2) et la rupture est vécue comme une perte irrémédiable (« j'ai tout perdu » x1,8). Ils finissent par conclure que plus rien ne les retient en ce monde (x2,3), monde jugé « pourri » par certains (x1,5) et se sentent incapables de se projeter dans l'avenir (« pas d'avenir » x1,4). Pour finir, ces détenus oscillent alternativement entre l'insulte adressée à leur femme (x1,5) et les souhaits de bonheur (« Pense à ton bonheur » x1,7), avec parfois une générosité mêlée d'un intéressement trouble et irrationnel. Ce type Rupture s'éloigne particulièrement des types Ostracisé et Protestataire par l'absence ou la faible fréquence des items spécifiques à ces deux types.

Illustrations du type « Rupture »

- Alex peux-tu téléphoner à Françoise et lui demander si je peux lui écrire, je ne voudrais pas qu'elle me laisse tomber. J'ai besoin de savoir qu'il y a quelqu'un qui pense à moi ! Je lui pardonne pour tout le mal que je lui ai fait. [sic] Merci. Alex, si il devait m'arriver un malheur dis-lui que là où je vais je la protégerai avec mon cœur et que je serai toujours à ses côtés.
- J'ai mal d'être ce que je suis, pardon ma femme que j'ai aimée. Je dis, que j'ai, car je comprends très bien que tu me quittes. J'ai attendu une lettre de toi. Depuis un mois maintenant j'ai compris que tu m'écrirais pas. J'ai mal.
- Mon cœur, ça y est tu me lâches, t'as même pas pris un peu le courage de me le dire au parloir car je l'ai vu. J'ai reçu ton courrier et j'en reviens pas. Tu es comme toutes les femmes. Tu m'avais juré. Tu fais de la différence avec quelqu'un d'autre ? Tu n'es plus Madame XX ! Attend-toi à un mort sur ta conscience !
- Ma femme m'a abandonné. Après toutes les promesses qu'elle m'a faite elle n'avait pas le droit de me quitter et surtout de me trahir d'une façon aussi abjecte ! Elle savait ce que je ferais. Je lui ai souvent dit et écrit ! Elle est responsable de ma décision et de mon acte ! [...] Je ne souhaite pas à ma femme d'être heureuse, elle ne le mérite pas, et quand il lui arrivera des malheurs, car ça lui arrivera c'est sûr, elle pensera à sa trahison, à ce qu'elle m'a fait.

Dans ce type, la rupture fait parfois suite à une agression plus ou moins grave envers la propre femme du détenu et qui l'a conduit en cellule. Ainsi, les infractions commises par les suicidés de ce type sont composées à 40 % par des délits, 10 % par des agressions sexuelles et à 50 % par des meurtres. Les événements concomitants au suicide sont pour les trois quarts la rupture ou l'abandon familial et pour un cinquième l'incarcération. Les tensions spécifiques sont ici clairement créées par le déséquilibre affectif induit par la rupture sentimentale (stresseur) et l'absence d'une perspective d'avenir à laquelle se raccrocher (manque de contrôle). A cela s'ajoute le manque de support social primordial que le conjoint incarne habituellement et que la rupture fait disparaître. Là encore, nous nous trouvons face à des stresseurs spécifiques qui s'additionnent aux stresseurs « communs » en prison, un manque de contrôle en prison mais également par absence de perspectives d'avenir et à une réduction drastique du support social.

Le type « Remords-Culpabilité »

Le type du remords (x3,7), du regret (x1,9) et de la culpabilité (x3,7) représente près de 15 % de l'échantillon de suicidés. Leurs thématiques sont homogènes comme le témoigne les illustrations du type. Le choc (x2,4) est davantage celui de la faute commise (x1,9) rappelée au cours de l'instruction ou du procès (« événement judiciaire » x2,2) et dont la honte rejaillit sur les détenus et leur famille (« déshonneur » x2). Les prisonniers ont le sentiment d'avoir gâché leur vie (x1,9), d'avoir fait une « connerie » (x2,5), de s'être punis eux-mêmes (x2,2) confirmant pour certains la déconsidération dont ils pâtissaient parmi les proches (« ennemi » x2,6). L'incertitude (x1,9) de l'issue du jugement (x1,6) contribue aussi à les déstabiliser. Ces prisonniers sont parfois incarcérés pour avoir tué leur conjointe, d'où l'item spécifique de la passion (x2,2) et celui de la séparation des enfants (x1,5). Les termes « dédouane » signifient pour ces suicidés que l'administration pénitentiaire n'est en rien responsable de leur mort et « Merci » est fréquemment adressé au personnel pénitentiaire pour diverses raisons. Enfin, ces détenus, après avoir choisi de mourir, affirment qu'ils seront toujours là auprès des leurs (x1,6) et qu'ils ne les oublieront jamais (x1,9). L'item « Pardon » est le plus fréquent de tous les items de cette classe et confirme sa spécificité de culpabilité et de remords vis-à-vis de la faute commise.

Illustrations du type « Remords-culpabilité »

- Je t'envoie cette dernière lettre car je ne peux plus supporter le lourd fardeau que j'ai sur le dos, je vais retourner chez le juge le XX et puis je ne peux plus assumer le massacre que j'ai fait et le fait de savoir que mes enfants savent tout cela [...] je le regrette et je ne pourrai jamais me le pardonner, c'est pour cela que j'ai décidé d'en finir une fois pour toute, comme cela j'espère que cette fois je vais réussir afin de rejoindre ma pauvre femme à qui j'ai fait tant de mal.
- Ma maman et mon papa ont été tués à cause de moi. Ma femme en prison à [Pays étranger]. Mon fils va grandir avec des étrangers. Je ne peux pas vivre avec ça. Je me suis puni moi-même.
- J'ai trop de remords et hier je suis allé chercher mon dossier pénal auprès du président de la cour d'assise. A l'intérieur j'ai trouvé des photos du corps de [prénom de femme] et du petit. Cela m'a rappelé la dure réalité. Je ne veux plus vivre.
- je me suis assoupi mon amour et je me suis pas rendu compte que j'avais heurté un cycliste voilà pourquoi il y a eu une absence de freinage et un feu rouge qui a été franchi jamais j'aurais dû conduire [...] Un tragique accident, celui qui boit ne conduit pas.

Chez ces prisonniers du type « Remords-culpabilité », la transgression de la norme semble la cause de leur motivation suicidaire et constitue le stressor spécifique à ce type. Cinquante pour cent de leurs infractions sont composées par des délits divers, 13 % par des agressions sexuelles et 38 % par des meurtres. On se trouve donc devant un paradoxe apparent car ces suicidés qui se définissent par le remord et la culpabilité sont ceux ayant commis proportionnellement les infractions les moins graves parmi l'ensemble des types. Force est de constater que le remord et la culpabilité jouent alors le rôle d'un sélecteur des prisonniers dont la violation des normes incorporées les conduisent à se tuer pour la ou les fautes qu'ils ont commises. L'événement concomitant au suicide est, pour un tiers des détenus du type, la condamnation qui vient rappeler leur faute et entériner leur culpabilité vis-à-vis du « reste du monde ». On voit à travers l'incapacité à assumer leur faute que l'infraction commise ne repose pas sur une carence du sens moral « commun » au cours d'une socialisation défailante mais qu'à l'inverse leur sens moral les conduit au suicide. Ce qui révèle que la déviance

aux normes peut cohabiter avec un sens moral exigeant même si cette cohabitation débouche sur le conflit. Toutefois selon Bourgoin ce n'est qu'à partir de la révélation de leur faute (concernant les crimes contre un proche), et non pas antérieurement, que survient le suicide (Bourgoin, 1993). La faute morale, le crime ne devient radicalement délétère envers celui qui l'a perpétré que s'il est révélé aux yeux du monde.

Le type « Injustice »

Le dernier type de suicidés constitue plus de 15 % de l'échantillon. C'est un type composite mais qui rassemble les prisonniers qui clament leur innocence ou se plaignent d'injustices diverses (x2,4) qu'ils ont eu à subir en prison et les conséquences sur leur quotidien. Les conflits avec les juges (x2,2), la police (x1,6) sont relativement fréquents. Certains détenus, accusés de viol ou d'autres infractions sexuelles (x2,4), sont particulièrement enclins à affirmer leur innocence et se plaignent parfois de problèmes psychologiques (x1,5). Ils présentent fréquemment un sentiment d'impuissance (x3,2), par l'absence de recours (x4,2) face aux institutions judiciaire ou pénitentiaire. Les injustices subies ne proviennent pas des gardiens (gardiens relations correctes x2,6 ; conflit avec gardien x0) mais touchent davantage l'institution pénale. C'est dans ce type où les items relatifs aux acteurs judiciaires et à la justice sont les plus couramment rencontrés : juge (x2,6), conflit avec le juge (2,2), avocat (x2), jugement (x2,4). La frange des détenus en conflit avec leur conjointe, notamment à cause d'infractions sexuelles (x2,4), se plaignent de la séparation de leurs enfants (x2,2), de la solitude (x1,4) et avouent pleurer parfois (x2,1). Les proches sont chargés de veiller sur la femme et les enfants après leur décès (« Occupez-vous de ma famille » x1,8). Ils éprouvent le besoin de se déclarer sains d'esprit (x2,2) pour signifier que leur suicide n'est pas l'acte d'un dément. Enfin, chez ces prisonniers le don de leur corps à la science est le plus fréquent (x2,8) comme si la honte et le déshonneur dont ils sont entachés par l'injustice qu'ils éprouvent pouvaient être lavés par un geste hautement altruiste. Le refus courant de l'« autopsie » (x2,9) résonne comme un ultime acte d'opposition face à une « Institution » injuste et incapable. Enfin, l'item « Après ma mort » (x2,4) correspond à la demande faite aux proches de poursuivre les responsables après leur suicide.

Illustrations du type « Injustice »

- mon casier judiciaire fait de moi un coupable idéal, alors pourquoi aller chercher ailleurs. Vous direz à cette victime que son agresseur court toujours et qu'elle n'est toujours pas en sécurité et ce grâce à ce flic de merde et à l'appui de ce procureur assoiffé de haine.
- Personne ne veut me croire, je suis un bon père et je pars ainsi.
- Je suis coupable d'être intervenu dans une affaire « qui ne me regardait pas » selon la commission de discipline du centre de détention. J'ai pris 9 jours ferme, perdu mon boulot que j'attendais depuis 4 mois.
- Vous êtes nul pour droits. Les médecins experts ou psychologique ont tout faux. Les médecins n'ont jamais expérience pour handicapés : « sourd ». [...] Il faut les médecins quittent l'hôpital psychiatrique. Ils ne font jamais essayer les lunettes. C'est poussiéreux.
- Je n'assisterai pas à cette mascarade de procès puisque de toute façon la justice me considère déjà comme coupable puisque cet enclulé de flic Monsieur XX a tout fait pour faire de moi le coupable, [...] sans parler des brutalités et des menaces de mort dont j'ai fait l'objet en garde à vue pour me faire avouer ce que je n'ai pas fait.

Ce type de suicidés est en prison à 9 % pour divers délits, à 27 % pour homicides et à 64 % pour infractions sexuelles. Le sentiment d'injustice est d'autant plus fort que le viol n'est pas toujours bien intégré comme une véritable violence par certains hommes. Dans ses entretiens conduits en prison, un détenu déclarait à Gwénola Ricordeau : « *Pour un coup de quéquette, je me retrouve 6 ans de ma vie en prison, ça m'a un peu révolté ! Vous ne trouvez pas ça un peu beaucoup ?* » (Ricordeau, 2004, p. 236). Pour une part des prisonniers pour infraction sexuelle, il semble que leurs problèmes dépendent d'une certaine incapacité à intégrer les normes sociales relatives à l'abus sexuel des femmes. D'où leur impression d'une peine exagérée et d'un sentiment d'injustice. Pour d'autres la transgression de la norme, qui les a amenés en prison, est ressentie comme une déviance fortement honteuse et disqualifiante que seul le déni permet de rendre acceptable aux yeux du monde et surtout aux leurs. Au-delà des abus sexuels, on peut émettre l'hypothèse que ce type « Injustice » regroupe à la fois des suicidés dans le déni ou à tout le moins dans sa minimisation et des prisonniers qui, à un niveau ou à un autre, considèrent subir ou subissent de véritables injustices judiciaires ou carcérales. Le manque de contrôle par l'impossibilité ressentie à modifier ces injustices devient alors un stresser à part entière.

Le jugement judiciaire ou sa proximité représente l'événement concomitant au suicide pour la moitié des suicidés du type « Injustice ». Leur stresser spécifique semble ici l'« injustice » ressentie (quelle que soit le degré de sa véracité), et l'exaspération qu'elle entraîne. On peut transposer la réflexion sur le sentiment d'injustice au travail de François Dubet à l'univers carcéral : « Il va de soi que les injustices font souffrir et menacent le sujet quand celui-ci à le sentiment d'être écrasé par elles, quand il sent qu'il ne peut réagir et, pire, quand il a le sentiment qu'au fond il est coupable de son propre malheur. Les injustices entraînent aussi de la révolte, de la rage lorsque les individus se sentent impuissants et incompris. » (Dubet, 2006, p. 410). On comprend alors que le suicide puisse apparaître comme le moyen d'échapper à une punition injuste et le dernier acte protestataire et d'autonomie.

Discussion

Problématiser « le » suicide carcéral amène implicitement à envisager une cause unique du suicide et conséquemment une seule solution. D'où la persistance de la revendication de l'encellulement solitaire alors que celui-ci généralement augmente fortement les risques suicidaires. Se focaliser sur le suicide plutôt que sur les types de causes des suicides conduit à obscurcir la compréhension des phénomènes suicidaires en situation d'enfermement. Dès lors, le besoin de généraliser les phénomènes afin d'en découvrir une sorte de *loi sociologique unique et cachée* amène à une vision appauvrie et au final fautive du suicide en prison qu'il serait plus juste d'accorder au pluriel. De la lecture des lettres de suicidés en prison ressortent les diverses tensions qui travaillent intimement les prisonniers : frustrations dues à la privation de la liberté, ennui, déprime, contrariétés dues à une réglementation puissamment contraignante parfois humiliante, punitions, mitard, ostracisme, angoisse du futur, violences, ruptures sentimentales, honte, sentiment de culpabilité, d'injustice, etc. (Tableau 4). Ces tensions ne sont pas toutes redevables de la prison mais toutes ont à voir ou sont majorées avec ce que l'enfermement produit : exacerbation des tensions, déresponsabilisation de la personne, rupture de liens, incapacité à agir sur l'extérieur, conflits avec l'institution et ses divers occupants, stigmatisation, violence, sentiment d'injustice, etc. La nature des stressers et leur accumulation en prison est sans commune mesure avec ceux en population générale. Rien qu'à partir du constat d'une exposition différentielle aux stressers en prison par rapport à l'extérieur, il est compréhensible que les suicides soient proportionnellement plus nombreux en prison.

Toutefois, à l'exposition différentielle s'ajoute la vulnérabilité différentielle aux stressseurs car les classes sociales modestes, qui constituent la majorité de la population des prisons, sont particulièrement vulnérables. A partir des lettres de suicidés, il n'est pas possible d'évaluer le coping des détenus mais il faut souligner la corrélation entre faible coping et position modeste dans la stratification sociale et les niveaux élevés de coping sont des attributs des classes sociales favorisées. Les prisonniers se retrouvent dans un cas de figure bien particulier par rapport à la population générale. Ils indiquent un déficit drastique de contrôle de leur vie, puisque leur situation est aux mains des administrations pénitentiaire et judiciaire, qui s'ajoute à leur manque de contrôle « ordinaire » attachée aux classes dominées. Ce facteur est habituellement identifié dans la littérature scientifique comme particulièrement nocif pour la santé mentale des personnes (par exemple : Mirowsky, 1995 ; Umberson *et al.*, 1996 ; Pearlin *et al.*, 1981 ; Pearlin, 1989). On relèvera un semblant de paradoxe. La plus longue exposition au manque de contrôle en prison dépend mécaniquement de la durée de la peine écoulee. Pourtant plus cette durée est importante et moins les détenus risquent de se suicider (Duthé *et al.*, mimeo). Il est aisé de déduire qu'il y a accoutumance au fil du temps à la vie carcérale et le manque de contrôle devient moins nocif à mesure qu'il s'impose comme normalité. Mais c'est surtout la plus longue durée d'incarcération qui opère une sélection des « plus résistants », les « moins résistants » s'étant déjà suicidés. Quant au support social, sa réduction vient de la limitation du nombre et de la durée des interactions. Pour certains types de suicidés (Ostracisés, Protestataires, Rupture, Remords-culpabilité, Injustice) le support social est amoindri à l'extérieur de la prison ou même à l'intérieur pour les agresseurs sexuels, les Protestataires et ceux du type « Injustice » par la nature des infractions commises.

Tableau 4 - Synthèse des types et des composantes théoriques des suicides carcéraux

Type	Stresseurs	Support social	Contrôle	Sélection spécifique
A bout	Stresseurs carcéraux non spécifiques (SCNS) : privation de liberté, ennui, frustrations, réglementation contraignante, etc.	Existant mais interactions espacées avec l'extérieur	Absence ²	++
Ostracisé	SCNS plus ostracisme des populations en prison et surtout des codétenus : violences verbales et physique, menaces	Affaibli intra et extra muros	Absence ²	++
Sortant	Incertitudes sur l'avenir, regard des autres	Incertain	Absence ²	++
Protestataire, vindicatif	SCNS plus punitions perçues comme injustes, mitard, conflits avec le personnel pénitentiaire.	Réduit avec le personnel de prison	Absence ²	Moins « adaptable », en « crise »
Rupture	SCNS plus rupture amoureuse, infidélité, sens de l'avenir bouleversé	Amoindri conséquemment	Absence ²	++
Remords, culpabilité	SCNS plus transgression de la norme, honte, culpabilité	Amoindri pour ceux ayant tué leur conjointe	Absence ²	« Surmoi ³ » important
Injustice	SCNS plus sentiment d'injustice réel ou « perçu »	Affaibli intra et extra muros pour les « pointeurs »	Absence ²	++

¹ SCNS : abréviation pour stressseurs carcéraux non spécifiques.

² Il faudrait dire plus précisément, un contrôle très limité et qui a trait avec la conduite des prisonniers en prison afin d'obtenir certains avantages de fonction, de réduction de peine, etc.

³ Ce terme vient du vocabulaire psychiatrique correspond à une incorporation individuelle relativement élevée des normes morales. On peut voir aussi des personnes plus sensibles à la culpabilité.
++ = sélection « ordinaire » des populations par la prison.

Il ressort alors que le différentiel des taux de suicidés en population générale et en prison provient des différences de la structure sociodémographique des deux populations (sexe, âge, statut social, niveau de diplôme, etc.), d'une population plus vulnérable psychologiquement, d'une exposition accentuée aux stressors en nombre et en nature, d'un faible voire d'un manque de support social (notamment à cause de la nature de l'infraction), d'une absence de contrôle et d'un faible coping.

D'un point de vue instrumental, la mise au jour de ces 7 types de suicidés fournit matière à action des pouvoirs publics afin de prendre des mesures préventives plus ciblées que globalisantes. Mais peut-être est-on moins en face d'un déficit de connaissances que face à un déficit de volonté politique de s'investir sur des populations « sans qualités » : défavorisées, problématiques, rejetées par une grande part de la population, dépourvues de bénéfices électoraux. La perspective macro sociologique que donne Wacquant d'une accentuation d'un État libéral et d'un État pénal aux Etats-Unis (Wacquant, 1999) pourrait fort bien s'appliquer en France mais sur un mode mineur grâce aux « acquis » d'un État social, bien qu'en cours de rétractation. Ce qui expliquerait la tension observée ces dernières années entre d'un côté la progression des taux de détenus et l'allongement des peines de prison et de l'autre le besoin de paraître s'occuper des suicidés en prison.

Bibliographie

- Albrand L., 2009, La prévention du suicide en milieu carcéral. Rapport au garde des Sceaux, XX, 410 p.
- Aneshensel C., 2009, Toward Explaining Mental Health Disparities, *Journal of Health and Social Behavior*, Vol 50, p. 377–394.
- Barbier G., Demontès C., Lecerf J.-R., Michel J.-P., 2010, Rapport d'information du Sénat, sur la prise en charge des personnes atteintes de troubles mentaux ayant commis des infractions, p. 32.
- Bland, R.C., Newman, S.C., Thompson, A.H., Dyck, R.J., 1998, Psychiatric disorders in the population and in prisoners, *International Journal of Law and Psychiatry*, 21, 273–279.
- Bourgoin, N., 1993, Le suicide en prison. L'exemple du criminel contre un proche, *Revue des sciences criminelles*, n°3, 1993, p. 575-580.
- Bourgoin, N., 1994, *Le suicide en prison*, L'Harmattan, Paris, Coll. Logiques sociales.
- Bourgoin, N., 1995, « Le suicide en prison. Quelques éléments d'une analyse stratégique », *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. XCVIII, pp. 59-106.
- Brisset Ch., 1972. - *L'avenir de la psychiatrie en France*, Payot Éd., Paris.
- Cliquennois G. et Chanteraine G., 2009, Empêcher le suicide en prison : origines et pratiques, *Sociétés contemporaines*, Vol. 3 n° 75, P. 59-79.
- Chanteraine G., 2004, La mécanique du temps vide. Structure sécuritaire et réactions individuelles au temps carcéral en maison d'arrêt dans *Sociologie pénale : système et expérience*, pour Claude Faugeron, Dan Kaminski et Michel Kokoreff (dir.), Éditions Érès, p. 257-271.
- Cobb S., 1976, « Social Support as a Moderator of Life Stress », *Psychosomatic Medicine*, 38, p. 300-314.

- Combessie P., 2004, *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte, « Repères », nouvelle édition, 122 p.
- Cousteaux A.-S. et Pan Ké Shon J.-L., 2008, « Le mal-être a-t-il un genre ? Suicide, risque suicidaire, dépression et dépendance alcoolique », *Revue Française de sociologie*, 49-1, pp.53-92.
- Davidson F., Philippe A., 1986, « Les tentatives de suicide » dans : Davidson F., Philippe A. (dir.), *Suicide et tentatives de suicide aujourd'hui. Etude épidémiologique*, Paris, INSERM (Collection Grandes enquêtes en santé publique et épidémiologie), pp.33-68.
- Dubet F., 2006, *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*, avec Valérie Caillet, Régis Cortéséro, David Mélo, Françoise Rault, Éditions du Seuil, 491 p.
- Durkheim É., 1894, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris: Les Presses universitaires de France, 16e édition, 1967, 149 p. Collection: Bibliothèque de philosophie contemporaine.
- Duthé G., Hazard A., Kensey A., Pan Ké Shon J.-L. , 2009, Suicides en prison : la France comparée à ses voisins européens, *Population et Sociétés*, n° 462, 4 p.
- Falissard B., Loze J.-Y., Gasquet I., et al., 2006, Prevalence of mental disorders in French prisons for men, *BMC Psychiatry*, 6:33.
- Fazel S., Cartwright J., Norman-Nott A., Hawton K., 2008, Suicide in prisoners: A systematic review of risk factors. *Journal of Clinical Psychiatry*; 69(11): 1721-1731.
- Foucault M., ([1975] 2008), *Surveiller ou punir. Naissance de la prison*, Gallimard, coll. Tel, 362 p.
- Guéno J.-P., 2000, *Paroles de détenus*, Libro, 199 p.
- Harvey J. et Liebling A., 2001, « Suicide et tentatives de suicide en prison : vulnérabilité, ostracisme et soutien social », *Criminologie*, vol. 34, n° 2, p. 57-83.
- Insee, 2002, Histoire familiale des hommes détenus, Statistique publique, Coll. Synthèses, n°59, 182 p.
- Jean J.-P., 1995, L'inflation carcérale, *Esprit*, octobre n°10, p. 117-130.
- Jenkins R, Bhugra D, Meltzer H, et al., 2004, Psychiatric and social aspects of suicidal behaviour in prisons, *Psychological medicine*, 35, p. 257-269.
- Kessler R., Price R., Wortman C., 1985. – “Social factors in psychopathology: stress, social support, and coping processes”, *Annual Review of Psychology*, 36, pp. 531-572.
- Le Goaziou V., Mucchielli L., 2010, Les viols jugés en Cours d'assises : typologie et variations géographiques, *Questions pénales*, XXIII, 4, 4p.
- Liebling A., 1995, Vulnerability and prison suicide, *British Journal of Criminologie*, 35(2):173–187.
- Liebling A., 1999, « Prison Suicide and Prisoner Coping », in *Crime and Justice: A Review of Research* vol. 26, under direction of M. Tonry and J. Petersilia, p. 283-359.
- Marcus P, Alcabes P. Characteristics of suicides by inmates in an urban jail, *Hosp Community Psychiatry* 1993; 44:256–61.
- Merton R., 1938, Social structure and anomie. *American sociological review*, n°3, pp. 672-682.
- Mirowsky J., 1995, Age and the Sense of Control, *Social Psychology Quarterly*, Vol. 58, No. 1, pp. 31-43.
- O'Driscoll C, Samuels S, Zacka. Suicide in New South Wales prisons, 1995-2005: towards a better understanding. *Aust N Z J Psychiatry*, 2007; 41, p. 519-524.

- Observatoire international des prisons, 2005, *Les conditions de détention en France - Rapport 2005*, La Découverte, Paris, 285 p.
- Pearlin L., Menaghan E., Lieberman M., Mullan J.T., 1981. – « The Stress Process », *Journal of Health and Social Behavior*, 22, pp. 337-356.
- Pearlin L., 1989, The Sociological Study of Stress, *Journal of Health and Social Behavior*, Vol. 30, N° 3, pp. 241-256.
- Pratt D, Piper M, Appleby L, *et al.* Suicide in recently released prisoners: a population-based cohort study. *Lancet* 2006; 368: 119–23.
- Ricordeau G., 2004, « Enquêter sur l'homosexualité et les violences sexuelles en détention », *Déviance et Société*, n° 2 Vol. 28, p. 233-253. DOI : 10.3917/ds.282.0233
- Ricordeau G., 2007, Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération. Solidarités et sentiments à l'ombre des murs, Thèse de sociologie Université Paris IV Sorbonne, <http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/11/63/47/PDF/these.pdf>
- Rouillon F., Duburcq A., Fagnani F., Falissard B., « Etude épidémiologique sur la santé mentale des personnes détenues en prison », Inserm, 2004, pp.
- Terra, J.-L., Prévention du suicide des personnes détenues, Rapport de mission à la demande du garde des Sceaux, ministre de la Justice et du ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées, 2003, 218 p.
- Thoits, P. A. 1995. "Stress, Coping, and Social Support Processes: Where Are We? What Next?" *Journal of Health and Social Behavior*, extra issue, p. 53-79.
- Umberson D., Chen M.D., House J.S., Hopkins K., Slaten E., 1996. – « The Effect of Social Relationships on Psychological Well-being: Are Men and Women Really So Different? », *American Sociological Review*, 61, 5, pp. 837-857.
- Wacquant L., 1999, *Les prisons de la misère*, La Découverte, 189 p.
- 2001, La fonction de la prison. Point de vue d'un sociologue, <http://astree.ifrance.com/num16/entretien.htm>.
- Way B B, Miraglia R, Sawyer D, Beer R, Eddy J. Factors related to suicide in New York state prisons, *Int J Law Psychiatry* 2005; 28 207–221.
- Welzer-Lang D., Mathieu L., Faure M., 1996, Sexualités et violences en prison : ces abus qu'on dit sexuels..., Éditions ALEAS, Observatoire International des Prisons.
- Zay, J., (1987[1946]), *Souvenirs et solitude*, Paris, R. Julliard, 1946, 490 pages. Nouvelle édition, Le Rœulx (Belgique), Talus d'approche, 1987, 376 p.